

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN BURTON, président
 Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire
 M. HABIB EL-HAGE, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 juin 2012, 19 h
Fraternité des policiers
et policières de Montréal
480, rue Gilford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 JUIN 2012	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL EN AGRICULTURE URBAINE (GTAU)	
Mme MARIE-ÈVE DESROCHES	6
PRÉSENTATION DE LA VILLE ET DE SES ARRONDISSEMENTS:	
Mme SABINE COURCIER, Direction des grands parcs et du verdissement	10
Mme JOANNE OPRITIAN, Plateau-Mont-Royal	17
Mme SONIA ST-LAURENT, Outremont.....	21
M. GILLES GALIPEAU, Rosemont - La-Petite-Patrie	23
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. JEAN CEDRAS, Jardins communautaires De Lorimier.....	33
M. MATHIEU BOYD.....	36
Mme CHANTAL HOULE, Comité citoyens gare de triage à Outremont.....	39
Mme GAËLLE JANVIER	43
Mme MARJOLAINE POIRIER	46
Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT.....	54
Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS	62
Mme DIANE BOYER	65
M. OLIVIER DEMERS-DUBÉ	68
Mme LUCIE MARTIN	69
Mme HEIKE KALESSE	72
Mme NALITHA PARADIS	76
M. YANN VERGRIETE	79

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN BURTON, président :

5 Mesdames et Messieurs bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette soirée d'information tenue dans le cadre de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Nous poursuivons ce soir une série de cinq séances de consultation et le territoire visé regroupe les arrondissements suivants : Plateau-Mont-Royal, Outremont, Rosemont - La-Petite-Patrie.

10

Cette séance va se dérouler pour l'essentiel en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent, bien évidemment, le faire.

15

Mon nom est Jean Burton, je suis commissaire ad hoc à l'Office de consultation publique depuis 2007, je suis biologiste de formation, et la présidente de l'Office m'a confié la responsabilité de présider cette commission. Je suis secondé par deux commissaires d'expérience, madame Dominique Ollivier, ingénieure de formation avec une maîtrise en administration publique. Elle travaille actuellement comme consultante en matière de participation civique. Et monsieur Habib El-Hage, détenteur d'un doctorat en sociologie et d'une maîtrise en intervention sociale, il travaille comme intervenant social en relations interculturelles au Collège de Rosemont.

20

La commission sera appuyée dans ses travaux ce soir par madame Élise Naud, analyste. Et à la table d'accueil, permettez-moi de vous présenter les personnes suivantes : Brunelle-Amélie Bourque, José Fernando-Diaz et Laurent Maurice Lafontant. Ces personnes sont là pour vous accueillir et répondre à vos questions de même qu'à vous fournir de l'information sur cette commission.

25

30

Monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office, est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Les coordonnées de l'Office sont indiquées sur le carton qu'on trouve à l'entrée. Pour toutes demandes d'information, donc vous contactez monsieur Gilles Vézina.

35 À la logistique ce soir, nous avons monsieur Jimmy Paquet-Cormier, à la prise de son Jérémi Gagnon et madame Yolande Teasdale à la sténographie.

40 L'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté par le Conseil exécutif de la Ville de Montréal pour tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, conformément aux dispositions du Règlement de la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative. Rappelons que le 15 novembre dernier, une pétition forte de plus de 29 000 signatures demandait la tenue d'une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine. Le Groupe de Travail sur l'Agriculture Urbaine à Montréal a agi comme requérant dans cet exercice.

45 En vertu du mandat qui lui est confié, la commission devra donc faire le portrait de l'état de l'agriculture urbaine à Montréal sur les territoires de la ville de Montréal et de ses arrondissements. C'est donc sur cette question qu'elle voudrait connaître votre opinion, afin de dresser un portrait des activités d'agriculture urbaine ayant cours sur le territoire, de circonscrire les problèmes associés à ces pratiques et d'identifier les perspectives d'avenir de l'agriculture urbaine à Montréal.

50 Permettez-moi de vous présenter les personnes qui sont là, à l'avant, pour faire des présentations cette soirée. D'abord, pour le Groupe de Travail sur l'Agriculture Urbaine, le groupe à l'origine de la pétition, madame Marie-Ève Desroches fera une première présentation. Elle sera suivie par les présentations de la Ville de Montréal – ce soir c'est madame Sabine Courcier de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, qui coordonnera les présentations de la Ville et des arrondissements. Et je demanderais à madame Courcier de présenter les personnes qui l'accompagnent.

60 **Mme SABINE COURCIER :**

Bonsoir! Donc, je vais faire une présentation, d'abord générale, de l'état des lieux de l'agriculture urbaine par la Ville de Montréal. Et puis ensuite, Joanne Opritian du Plateau-Mont-Royal parlera pour son arrondissement, ensuite Sonia St-Laurent pour Outremont et Gilles Galipeau pour Rosement - La-Petite-Patrie.

65

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je profite de l'occasion pour souligner la présence de madame Louise Roy, présidente de l'Office qui se joint à nous.

70

Rappelons d'abord les étapes de cette consultation publique, parce que ce n'est pas la première activité qui est menée dans ce cadre-là. Il y a déjà eu une tournée de préconsultations qui s'est déroulée en février et en mars auprès des groupes impliqués en agriculture urbaine. Une exposition a permis de regrouper une quarantaine d'exposants sous le chapiteau derrière le Marché Maisonneuve le samedi 12 mai. Un colloque s'est tenu le 17 mai au Palais des Congrès, réunissant des conférenciers pour présenter un état des lieux de l'agriculture urbaine à Montréal, et des expériences venues d'ailleurs. Et l'Office a mis en ligne un site permettant à tous les citoyens et organismes de partager leur expérience de jardinage, d'agriculture ou tout autre projet relié à la question. L'adresse de ce site Internet apparaît au bas du dépliant qui se trouve à la table d'accueil.

75

80

Permettez-moi maintenant de vous rappeler les deux grandes étapes de cette consultation publique : les séances de consultation et le dépôt des mémoires.

85

Nous sommes donc actuellement dans une tournée des arrondissements par une série de cinq séances publiques qui se termineront le 14 juin. On en a pour la semaine.

90 Ces soirées sont importantes parce qu'elles permettent les échanges entre les citoyens, la commission et les représentants de la Ville et des arrondissements de manière à mieux cerner l'état de l'agriculture sur le territoire de la ville de Montréal.

95 La seconde partie de la consultation, l'audition des mémoires écrits et des commentaires oraux aura lieu à compter du 18 juin prochain, à compter de 19 h aux bureaux de l'OCPM. Ce sera le moment de nous faire part de vos opinions, de vos préoccupations, de vos propositions sur l'agriculture urbaine à Montréal.

100 Cependant, vous devrez aviser l'Office, au plus tard le 14 juin, de votre intention de faire une présentation orale ou de déposer un mémoire, afin de nous permettre de préparer un calendrier d'auditions. Il serait souhaitable également d'acheminer vos textes, dans la mesure du possible pour cette date, afin de permettre à la commission de les lire avant leur présentation et d'enrichir ainsi les échanges que nous aurons avec vous.

105 La commission entreprendra ensuite la rédaction de son rapport destiné à la Ville de Montréal. Elle rendra compte de ce qu'elle a entendu sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Et le rapport sera présenté aux autorités municipales vers la mi-septembre et rendu public deux semaines plus tard.

110 Voici le déroulement de la soirée. Dans quelques instants, la représentante du Groupe de Travail sur l'Agriculture Urbaine fera sa présentation. Viendront ensuite les présentations de la Ville de Montréal et des arrondissements sur les activités que la Ville mène en appui à l'agriculture urbaine.

115 Après ces présentations d'une durée d'environ 30 minutes, nous prendrons une courte pause au cours de laquelle les personnes qui désirent poser des questions ou formuler des commentaires pourront s'inscrire dans un registre à la table d'accueil située à l'arrière.

120 À la table d'accueil, il y aura deux listes, deux registres séparés : une liste pour les
représentants des groupes et une liste pour les citoyens qui souhaitent s'exprimer à titre
individuel, ce qui me permettra d'alterner entre des représentants de groupes et des citoyens à
titre individuel, au moment où je vous inviterai, donc, à prendre place au micro pour votre
présentation ou votre question ou vos commentaires.

125 Je vous demanderais à ce moment-là d'être aussi concis que possible. Il faudra vous
nommer. Il faudra préciser à qui s'adresse votre question, de façon à ce qu'on puisse passer la
liste au complet dans un délai raisonnable dont on pourra juger du temps nécessaire. Donc,
j'aurai à évaluer le temps et m'assurer que tous auront un droit de parole dans un temps suffisant
pour qu'ils puissent s'exprimer.

130 Ce qui est important c'est de rappeler que nous sommes là dans une modalité, je dirais,
de consultation particulière. Il ne s'agit pas d'évaluer un projet d'un promoteur ou d'une politique,
mais de faire un état des lieux d'un ensemble d'activités. Et c'est très important et utile pour
nous, à la commission, d'entendre ce que vous avez à nous dire, à la fois sur ce que vous faites,
les problématiques que vous rencontrez, les difficultés, et ce que vous souhaitez, vos attentes.
135 Donc, nous sommes là pour vous écouter et entendre ce que vous avez à nous apporter à partir
de vos expériences.

140 Si, lors de cette soirée, vous posez une question pour laquelle, surtout, les représentants
de la Ville et des arrondissements n'ont pas la réponse, les réponses seront fournies par la suite
et affichées sur le site Internet de l'Office. Donc, n'hésitez pas à poser une question et si les
personnes-ressources dans cette salle ne peuvent pas immédiatement vous apporter la réponse,
la réponse sera fournie plus tard sur le site de l'Office.

145 Toutes les réponses sont publiques. Elles font partie du dossier de documentation qui est
accessible à tous sur le site Internet de la commission. Toutes les séances sont enregistrées et
les transcriptions écrites de tout ce qui sera dit ici ce soir sera également disponible sur le site
Internet de l'Office quelques jours après cette séance.

150 Toute la documentation est également disponible au bureau de l'Office et sur son site Web. Les adresses sont encore sur ce carton.

155 En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tous ceux qui ont pris la peine de se déplacer ce soir. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein et courtois. De plus, j'aimerais porter à votre attention le fait que les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. C'est pour quoi tous les commissaires de l'Office s'engagent à respecter un Code de déontologie très strict. Vous pouvez en prendre connaissance, soit à la table d'accueil ou sur le site Internet de l'Office.

160 Je cède maintenant la parole à madame Marie-Ève Desroches du Groupe de Travail sur l'Agriculture Urbaine pour sa présentation.

Mme MARIE-ÈVE DESROCHES :

165 Bonjour à tous! Donc je me présente, Marie-Ève Desroches du Groupe de Travail en Agriculture Urbaine. Je vais vous présenter un peu les raisons pour lesquelles, dans le fond, qui nous ont poussés à demander une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, un peu notre vision et qu'est-ce qu'on attend de cette consultation.

170 Donc, premièrement, pour en connaître plus sur le Groupe de Travail en Agriculture Urbaine, il s'agit d'une coalition qui regroupe environ une quarantaine d'organisations qui sont en environnement, en sécurité alimentaire et d'autres enjeux connexes à l'agriculture urbaine. Le groupe est actif depuis 2010 et, en fait, au fil des discussions – vous pouvez voir les organisations qui en font partie. Il y a de nombreuses organisations qui ont participé, qui ont fait signer la pétition dans leurs locaux ou, encore, ont fait un apport au Groupe de Travail.

175 Et donc, au fil des discussions entre cette quarantaine de groupes là, on a pu voir qu'il y a une très grande diversité de projets en agriculture urbaine à Montréal. En fait, cette très grande diversité-là est devenue un peu un obstacle à pouvoir avoir une vision très concertée et pouvoir vraiment faire le portrait de tout ce qui se passe à Montréal.

180 Et donc, on a vu qu'il y a plusieurs blocages et problématiques qui surviennent dans les
différents projets. Il y a la pression sur l'occupation du territoire par le développement des projets
immobiliers, la présence de contaminants dans certains sols, le sous-financement des initiatives
et l'absence de stratégie en faveur de l'agriculture urbaine et, aussi, le manque de disponibilité
des parcelles dans les jardins communautaires dans les quartiers centraux.

185 En somme, le constat a été qu'il y a un manque de politique et de vision municipales
pour assurer le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Il y a de nombreux autres
blocages qui ne sont pas énumérés ici, mais qui sont vécus par certaines organisations.

190 Et donc, pour faire un portrait global des différentes activités en agriculture urbaine, la
consultation publique nous est apparue comme le meilleur moyen. Aussi, pour déceler tous les
blocages et aussi remédier par la mise en place de politique, on s'est dit que justement, la
consultation publique était le meilleur moyen pour y arriver. Et donc, la consultation publique, à
nos yeux, est un moyen pour collectivement réfléchir à la place de l'agriculture urbaine à
195 Montréal et quelle place on veut lui accorder dans l'avenir.

On en a parlé à quelques élus du fait d'avoir une consultation publique. Puis, par la suite,
le droit d'initiative nous est venu comme étant une solution pour obtenir cette consultation
publique là. Le droit d'initiative, eh bien, ça implique que durant une période de 90 jours, il faut
200 récolter un minimum de 15 000 signatures. Eh bien, des dizaines, des dizaines de bénévoles ont
sillonné les quatre coins de la ville pour requérir des signatures, puis au final, on a réussi à en
récolter 29 000. 29 000, ça signifie qu'il y a 29 000 personnes qui veulent parler d'agriculture
urbaine, qui veulent qu'il y ait un meilleur développement, qui désirent un développement
concerté et qui veulent en savoir plus.

205 Et donc, par la suite, au mois de décembre 2011, la Ville s'est engagée à ce que l'Office
de consultation publique tienne une consultation sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal. Et
puis cette consultation se tient actuellement au printemps 2012.

210 Et donc, le GTAU est le premier organisme à se prévaloir du droit d'initiative avec succès. Et donc, on invite toute autre organisation qui désire prendre le droit d'initiative, de le faire, c'est un très bon moyen de se faire entendre.

215 Et donc, pour nous, l'importance de cette consultation publique là, c'est qu'il faut que l'agriculture urbaine prenne de plus en plus de place dans la ville de Montréal. En fait, le Groupe de Travail a élaboré une vision pour l'agriculture urbaine qui se divise entre cinq enjeux principaux qui sont : de préserver et d'augmenter les espaces propices à l'agriculture urbaine; de favoriser l'accès à l'information; de pratiquer un développement urbain intégré; de systématiser les partenariats; et de soutenir les projets innovateurs. Et donc, on désire un peu que les issues de cette consultation-là aillent dans ce sens-là.

220 Et donc, on voit qu'actuellement l'agriculture urbaine est en pleine expansion. On sait qu'actuellement, la moitié des résidents à Montréal, dans la région métropolitaine, indique que quelqu'un dans leur ménage fait pousser quelque chose sur leur balcon, leur toit, dans leur cour ou dans un jardin. Ce chiffre-là est très fort. Ça signifie qu'il y a 50 % de la population qui est touchée par l'agriculture urbaine.

230 On sait qu'il y a une très grande expertise universitaire en agriculture urbaine à Montréal. On connaît beaucoup d'initiatives, mais on ne les connaît pas toutes. De jour en jour, on apprend qu'il y a un petit projet qui s'est fait dans un certain quartier puis qui désire prendre un peu plus d'expansion.

235 Puis lors de la récolte des signatures, on a pu voir qu'il y a un réel engouement autour de l'agriculture urbaine. Les gens veulent en entendre parler et les citoyens sont de plus en plus mobilisés autour de ces enjeux-là.

Et donc, ce que le GTAU désire de cette consultation-là, c'est vraiment qu'on parle d'agriculture urbaine cet été. Non pas qu'on fasse un petit portrait dans les journaux, mais qu'on en parle réellement, qu'on parle des enjeux, des bénéfices qui en ressortent.

240 On veut aussi que le développement urbain à Montréal ait une pensée pour l'agriculture urbaine, que des espaces soient dédiés lors de nouveaux développements.

245 Aussi, on désire qu'un portrait très exhaustif soit tracé de tout ce qui existe comme initiative à Montréal, que les bénéfiques multiples soient reconnus et, ainsi, donnent plus de force au projet et de légitimité. Que les besoins, blocages et perspectives pour le développement de l'agriculture urbaine soient décelés et soient bien cernés par la consultation publique, et puis que les recommandations formulées reflètent bien ce que la population a voulu signifier. Et, finalement, que les élus les écoutent. Je pense que c'est l'élément principal puisqu'on veut réellement qu'il y ait un changement.

250 Et donc, on vous invite à participer. Puis déjà, être ici aujourd'hui, c'est une partie de la participation. Et donc, on veut connaître votre opinion en tant que citoyens et citoyennes, en tant que groupes. Vous savez, toutes les opinions sont entendues de manière égale. Les expériences de terrain sont très importantes puisque c'est à ce moment-là qu'on peut voir où sont les réels besoins et les différents blocages que vous pouvez y vivre.

260 Et donc, il faut savoir que la participation est très simple. Aujourd'hui, vous pouvez poser des questions, mais la partie la plus importante c'est vraiment d'écrire un mémoire, de mettre sur papier vos idées, vos perspectives, vos blocages, vos... dans le fond, votre opinion par rapport à l'agriculture urbaine. Ça peut être quelques lignes comme ça peut être une vingtaine de pages, mais l'essentiel c'est que vous vous exprimiez. Et, par une participation massive, ça va démontrer enfin l'intérêt pour l'agriculture urbaine puis ça va donner plus de poids à la consultation.

265 Et donc, le Groupe de Travail a produit différents documents pour faciliter la participation – je vais en avoir à l'arrière avec moi. Il s'agit d'un document qui parle un peu de comment participer, dans le fond, un résumé de tout ça. On a aussi élaboré un petit questionnaire qui peut vous aider à faire un mémoire. Puis, aussi, on a le document de la vision dans le fond, qui peut vous donner un peu des idées sur quel type de recommandations ou encore quels problèmes

270 est-ce que les groupes rencontrent de manière générale. Aussi, tous les documents sont
disponibles en ligne sur notre site Web.

Puis on vous invite à inciter vos amis, vos collègues ou encore vos voisins à participer à
la consultation publique, puisque c'est très important de s'exprimer.

275

Merci.

LE PRÉSIDENT :

280 Merci beaucoup, Madame Desroches. J'inviterais madame Courcier à faire sa
présentation.

Mme SABINE COURCIER :

285 Merci, Monsieur le président. Merci à vous tous d'être présents ce soir. Donc, je vais
donc vous présenter les grandes lignes d'un travail qui a été fait par la Ville de Montréal pour
faire un premier état de l'agriculture urbaine et de montrer les initiatives mises en œuvre par la
Ville de Montréal.

290 C'est un document qui est disponible sur le site Web de l'Office de consultation publique
et aussi sur le site Web de la Ville de Montréal.

C'est un document qui a été produit par la Direction des grands parcs et du verdissement
en collaboration avec les différentes Directions de la Ville de Montréal, avec les 19
arrondissements et avec les sociétés paramunicipales.

295

Je veux rappeler tout d'abord que la Ville de Montréal est très contente que des citoyens
se soient prévalus du droit d'initiative et que cette demande ait abouti à la consultation publique
qu'on a aujourd'hui. C'est une première à Montréal.

300

La demande aussi arrive à un moment opportun puisque la Ville procède actuellement à une réflexion sur l'avenir de Montréal en vue de l'adoption de son Plan de développement et de la révision du schéma d'aménagement de l'agglomération.

305 Il faut rappeler que l'objectif de cette consultation publique c'est de mieux connaître toutes les initiatives en agriculture urbaine. Il ne s'agit pas, au jour d'aujourd'hui, d'annoncer de nouveaux engagements.

310 Quand on a commencé à se préparer à la consultation publique, la question qui s'est rapidement posée c'était de savoir qu'est-ce qu'on entend par agriculture urbaine. L'agriculture urbaine c'est la production alimentaire en milieu urbain. Jusqu'à récemment, on parlait plutôt de jardinage. Et le jardinage en ville était surtout vu comme un loisir. Mais ces dernières années, les activités se sont considérablement développées. On observe une grande diversité d'initiatives dans différents lieux de la ville, des initiatives à la fois citoyennes, communautaires ou
315 commerciales. Parler d'agriculture urbaine témoigne de cette diversité de projets, anciens ou nouveaux, et de l'importance qui les accompagne dans un contexte économique et environnemental en évolution.

320 L'agriculture urbaine procure de nombreux bénéfices sur le plan économique et en lien avec la sécurité alimentaire, d'un point de vue social, et notamment sur le plan de l'intégration sociale. Sur le plan de l'environnement et de la qualité de vie, l'agriculture urbaine participe à la biodiversité. Enfin, sur le plan de la santé, en promouvant de saines habitudes de vie.

325 Notre fil conducteur dans ce travail sur l'agriculture urbaine a été de voir dans quels champs d'action et quels lieux la Ville intervient en agriculture urbaine. Il ne s'agissait pas de faire le portrait de tout ce qui se fait en agriculture urbaine à Montréal, puisque c'est l'objectif de la consultation et que les groupes que plusieurs d'entre vous représentez aujourd'hui sont extrêmement actifs dans ce domaine.

330 Donc, au cœur de la fleur que vous voyez à l'écran, on a indiqué différents lieux et projets agricoles dans la ville. Et dans les pétales, ce sont les champs d'action de la Ville.

335 Donc, la Ville intervient en agriculture urbaine de façon directe, dans le cas, par exemple, des jardins communautaires, des jardins de démonstration, par les conseils aussi en horticulture, la planification et la réglementation. Et la Ville intervient aussi de manière indirecte, en soutien à des initiatives, à travers des programmes reliés à l'habitation, au développement urbain ou encore à la lutte à la pauvreté. Ces programmes peuvent inclure des volets de soutien à des activités de jardinage.

340 L'agriculture urbaine, on le voit, est un domaine qui fait appel à de nombreuses expertises, que ce soit dans les arrondissements ou les services centraux de la Ville.

345 Il nous a semblé important de situer le développement de l'agriculture urbaine dans l'histoire de Montréal et de rappeler qu'une forte proportion du territoire était encore agricole au milieu du 20e siècle.

On voit ici, sur cette photo qui date de 1947 du quartier Côte-des-Neiges, on a ici le chemin Côte-des-Neiges, la rue Kent ici et la rue Van Horne. Donc, on peut voir que les champs étaient encore très présents, il y a peu de temps à Montréal.

350 Aussi, les chemins de côte, comme on voit ici Côte-des-Neiges, constituent des témoins anciens de l'activité agricole, parce que ce sont les tracés fondateurs de la ville. Ce sont les tracés qui ont guidé le développement urbain.

355 Une autre photo ici. Celle-là a été prise à Saint-Léonard en 1948. On peut voir, ici, l'église de Saint-Léonard et son cimetière et la rue Jarry qui est ici. Et puis, ici, on peut voir ce qui deviendra la rue Lacordaire. Donc, vous voyez que du développement s'est fait depuis.

360 Le passé agricole nous a laissé de nombreux témoignages. Cette carte montre un inventaire qui a été réalisé en 2006 par le Bureau du patrimoine qui a recensé 170 anciennes maisons de ferme construites entre le 17e et le 19e siècle. C'est les petits carrés gris que vous voyez sur la carte.

365 Cette carte, elle montre aussi des secteurs caractérisés par des ambiances champêtres, donc qui sont en couleur. Ici, on voit les pourtours de l'Île-Bizard, le Cap-Saint-Jacques, le Chemin Senneville et le boulevard Gouin. Ici, on a le Chemin Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue ou encore l'extrémité est de l'île de Montréal. Donc, des secteurs dans lesquels on ressent toujours cette ambiance champêtre.

370 À la suite de cette introduction historique, je vais vous parler des principaux engagements actuels de la Ville en matière d'agriculture urbaine. Dans le Plan d'urbanisme, tout d'abord, les orientations concernent principalement l'ouest montréalais – je vais en parler plus en détail dans la diapositive suivante –, il s'agit de la zone agricole permanente.

375 Dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, les engagements concernent le financement de projets de Quartiers 21 qui sont des projets de développement durable. Parmi les différents projets de Quartiers 21 financés, il y en a trois qui comportent des volets reliés directement à l'agriculture urbaine. Et, par exemple, dans l'arrondissement Saint-Laurent, on a le projet Hodge Place Benoît.

380 Aussi, il est prévu d'adopter et de mettre en œuvre avec des partenaires, une stratégie de biodiversité et de verdissement. Actuellement, la Ville est à l'étape du diagnostic sur la biodiversité et ses modalités de gestion.

385 Je vais vous présenter maintenant la zone agricole permanente que vous voyez ici, qui est délimitée par une ligne rose sur la carte, donc qui se situe dans l'ouest montréalais. La zone agricole permanente, elle est décrétée par le gouvernement du Québec pour protéger les activités agricoles. L'agglomération de Montréal compte 2 000 hectares de zones agricoles permanentes, ce qui représente 4 % du territoire. Elle est concentrée dans les arrondissements de Pierrefonds, ici, l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, ici, le village de Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue.

390 La Ville de Montréal souhaite maintenir la zone agricole permanente telle que mentionnée dans son Plan d'urbanisme et maintenir aussi des activités agricoles en périphérie.

395 Par exemple, dans le parc nature du Cap-Saint-Jacques que vous voyez ici, l'organisme D-Trois-Pierres gère et anime une ferme écologique. La Ville et D-Trois-Pierres aussi travaillent à la mise en valeur du parc agricole du Bois-de-la Roche que vous voyez indiqué ici.

400 Aussi, la Ville de Montréal et différents partenaires travaillent sur un projet de paysage humanisé pour l'ouest de l'Île-Bizard. Il s'agit de la création d'une aire protégée dans laquelle on reconnaît l'importance des activités humaines, en l'occurrence, ici, les activités agricoles pour le maintien de la biodiversité et des paysages.

405 La Ville de Montréal compte 95 jardins communautaires que vous pouvez voir – c'est les petites tomates que vous voyez sur la carte –, qui sont animées par plus de 12 000 jardiniers. Donc, les arrondissements, dans leur présentation, vont parler plus spécifiquement des jardins communautaires dans les arrondissements, qui vont être présentés ce soir.

410 Je voulais juste rappeler la différence entre jardin communautaire et jardin collectif. Probablement, la plupart d'entre vous connaissez la différence, mais des fois, on se mélange un peu. Donc, le jardin communautaire c'est un jardin potager qui est composé de plusieurs jardinets et chaque jardinet est attribué et cultivé à un citoyen ou à une famille. Les jardins communautaires sont gérés par les arrondissements. Tandis que les jardins collectifs sont des jardins potagers cultivés par un groupe de jardiniers et dont les récoltes sont distribuées collectivement, selon les modalités prévues par les participants. Donc, les jardins collectifs sont
415 des initiatives communautaires. C'est des initiatives d'écoles ou autres, et dans certains cas, la Ville soutient certaines des initiatives.

420 La Ville de Montréal, et particulièrement le Jardin botanique, joue un rôle très important en agriculture urbaine sur le plan éducatif. Ici, on peut voir le jardin des plantes économiques du Jardin botanique – vous le voyez sur la photo – qui présente une grande variété de plantes alimentaires.

Le Jardin botanique anime aussi le programme éducatif des Jardins-jeunes, qui permet, depuis 1938, aux jeunes d'apprendre à semer, planter, entretenir et récolter eux-mêmes légumes

425 et fines herbes. Chaque année, c'est près de 170 enfants qui viennent découvrir la joie du
jardinage. Aussi, il y a différents événements importants organisés par le Jardin botanique,
comme la Fête des semences ou les Rendez-vous horticoles.

430 Le Jardin botanique est très actif sur le plan des renseignements horticoles. Il y a un
service gratuit de renseignements horticoles qui est fourni depuis 70 ans à ceux et celles qui
s'intéressent au jardinage. Sur le site Internet du Jardin botanique, on trouve aussi le carnet
horticole qui comprend des centaines de fiches sur les végétaux. Sur le site Internet de la Ville de
Montréal, on trouve aussi une foule d'informations sur le jardinage écologique. La Ville publie des
435 guides, comme celui que vous voyez à l'écran, *Maison propre et jardin vert*, qui est une
référence pour beaucoup.

Certains arrondissements et écoquartiers offrent aussi des conseils horticoles, on en
parlera peu après dans les présentations.

440 Il est important de parler de la réglementation touchant l'agriculture urbaine. Il y a une
réglementation de portée générale qui concerne tous les arrondissements montréalais,
notamment le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* qui s'applique
dans la mesure ou l'encombrement des balcons ou des escaliers de secours par une trop grande
quantité de plantations pourrait être un obstacle à une issue sécuritaire. Il y a le *Règlement sur*
445 *l'occupation du domaine public* qui peut concerner des projets agricoles sur le domaine public,
dans des ruelles ou autres. Enfin, le *Règlement sur l'utilisation des pesticides* qui n'autorise que
des pesticides à faible impact, à l'extérieur des bâtiments, sauf dans certains cas précis.

450 Il y a d'autres règlements qui sont adoptés et appliqués par les arrondissements, ils les
exposeront dans les présentations qui suivent. Ce sont des règlements concernant le maintien
d'espaces verts lors de projets résidentiels, par exemple, ou concernant le verdissement.

455 Les arrondissements ont aussi des *Règlements sur le contrôle des chiens et autres*
animaux, règlements qui interdisent l'élevage des animaux de la ferme.

460 Ça termine ma présentation. Donc, je vous ai ici présenté un bref résumé des actions de la Ville en agriculture urbaine. La Ville est un acteur important qui initie et soutient une diversité d'activités. Il y a les jardins communautaires, mais il y a bien d'autres choses aussi. Et le Jardin botanique, notamment, joue un rôle très important dans les conseils de jardinage et les lieux de démonstration présentés aux citoyens.

465 La Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles et souhaite leur développement, ceci en cohérence avec les politiques de la Ville. Mais la Ville est bien consciente qu'au-delà de ses actions, l'ensemble de la collectivité participe très significativement à une multitude d'actions et de projets qu'il va être intéressant de beaucoup mieux connaître dans le cadre de cette consultation.

Alors, je vous remercie pour votre attention.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Courcier, vous nous présentez chacun des arrondissements?

475 **Mme SABINE COURCIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

480 En nous rappelant le nom de la personne qui fait la présentation, s'il vous plaît.

Mme SABINE COURCIER :

485 Voilà. Donc, je vais laisser la parole à Joanne Opritian du Plateau-Mont-Royal.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

490 **Mme JOANNE OPRITIAN :**

Bonsoir! Je suis agente de développement à la Division des sports et loisirs pour le Plateau-Mont-Royal.

495 D'abord, avant de parler des jardins communautaires, je vais faire une petite mise en
contexte. Le programme municipal des jardins communautaires a commencé en 1974-75. En
1989, l'administration du programme est confiée à la Division des sports et loisirs, car on
considère à ce moment-là que le jardinage est d'abord et avant tout un loisir récréatif et
scientifique qui contribue au mieux-être de la population ou de la collectivité. En 2002, lors des
500 fusions municipales, la gestion est assumée par chacun des arrondissements.

Enfin, le Plateau possède quatre jardins qui totalisent environ 297 jardinets de trois
mètres par six mètres et qui regroupent plus ou moins 330 jardiniers. Les jardins Baldwin et
Rivard cultivent des fleurs et des plantes potagères dans des contenants isolés du sol depuis
505 2007, à cause de la contamination des sols. Les jardins de Lorimier et Mile End, on a créé,
depuis 2010, des demi-jardinets lorsque les jardiniers abandonnent leur jardin, jusqu'à
concurrence de 25 % du nombre total des jardins.

510 Donc, effectivement, le jardin Baldwin qui est situé à l'intersection de Fullum et
Sherbrooke a 45 jardinets, 44 jardiniers cultivent des fleurs, des légumes en contenants, et il y a
une liste d'attente de 12 personnes.

515 Le jardin de Lorimier, lui, depuis 1981, possède 105 jardinets, 18 demi-jardinets, 5 bacs
doubles pour personnes à mobilité réduite, 128 jardiniers, une liste d'attente de 145 personnes. Il
est situé à l'intersection de de Lorimier et Gilford.

Le jardin Rivard, Rivard et Gilford, depuis 1980, a 29 jardinets, 29 jardiniers font de la culture de fleurs et de légumes en bac, comme j'ai mentionnés tantôt, depuis 2007, et il y a une liste d'attente de 12 personnes.

520

Le jardin Mile End, depuis 2001, à l'intersection d'Henri-Julien et Maguire – si j'ai bien prononcé – 87 jardinets dont deux pour le compostage, 6 demi-jardinets, 4 bacs pour personnes à mobilité réduite, pour un total de 94 jardiniers, une liste d'attente de 159 personnes.

525

Donc, évidemment, l'enjeu et la problématique sont, comme vous pouvez le voir, ce sont les listes d'attente. Et depuis la deuxième saison, justement, on a adopté une politique dans le Plateau-Mont-Royal : à partir du moment où un jardinier abandonne son jardinet, à ce moment-là on convertit automatiquement le jardinet en demi-jardinet. On le divise en deux.

530

Il y a évidemment la décontamination des sols qui est toujours une question sans réponse. Et pour les gens qui cultivent en bacs, on commence à atteindre la durée de vie des bacs de plastique, à la limite de la sécurité pour les aliments.

535

Ensuite, dans le cadre de l'entente de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, un financement qui provient du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour encourager les initiatives en 2011 – je vous parle de 2011 parce que je n'ai pas nécessairement les données pour 2012 qui s'en viennent –, dont trois projets en lien avec l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire.

540

Il y a la Maison d'Aurore avec le projet *Côté cour, côté jardin*, qui est la culture de légumes en bacs au HLM de Lanaudière. Le HLM de Lanaudière a eu d'énormes rénovations l'année dernière et suite à ça, on a dû... en fait, on n'avait pas le choix, c'est que la prise en compte des besoins des personnes âgées s'imposait. Les gens étaient vulnérables, donc avaient besoin de soutien.

545

Ainsi, le projet prévoyait deux volets – prévoit parce qu'il est toujours en cours – : un côté cour pour offrir un lieu paisible de détente et de rencontre pour les personnes âgées, et un côté

jardin afin de promouvoir de saines habitudes alimentaires et de vie, en développement la culture de légumes en bacs et la participation à des cuisines collectives.

550

Ensuite, il y a le Santropol Roulant dont le projet est *Paniers de légumes frais et marché saisonnier*. Ce sont les jardins sur les toits de l'Université McGill qui fournit des légumes frais à la cuisine de Santropol Roulant et des légumes frais pour 40 paniers distribués à des personnes âgées. L'année dernière, 40 bénéficiaires ont eu le droit à des paniers. On prévoit pour 2012, 170 bénéficiaires.

555

Le Sentier Urbain, avec le projet *Le Plateau En Vert et pour tous*, au HLM Mentana, il y a la culture de légumes en bacs. Je dois mentionner que le Sentier Urbain, c'est un organisme communautaire qui fait – comment je dirais? – la promotion d'activités intergénérationnelles d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu, en incitant des jeunes en réinsertion d'emploi à côtoyer des personnes âgées et faire des projets du type *Le Plateau En Vert et pour tous*.

560

Les marchés publics. Afin d'encourager et d'aider les citoyens, particulièrement les démunis et les vulnérables, à opter pour une saine alimentation, le Conseil d'arrondissement a autorisé et appuyé financièrement quatre organismes communautaires à tenir des marchés publics sur son territoire. Ils se situent dans les zones mal desservies par les services alimentaires et permettent une disponibilité d'aliments sains et nutritifs.

565

Donc, le financement pour 2012 de quatre marchés : il y a le marché Fermier Mile End, qui est géré par l'organisme Maison de l'amitié de Montréal, qui se situe au parc Lahaie; il y a le mini-marché Santropol Roulant, la vente de légumes de jardins urbains et périurbains, à l'angle de la rue Milton et Sainte-Famille; le marché Mobile Solidaire Frontenac, qui est géré par l'organisme Marché solidaire Frontenac. Il y a trois lieux de distribution : il y a à l'intersection de Maguire et Gaspé, dans le parc Lafontaine, et dans le stationnement, une partie du stationnement de l'Hôtel-Dieu; et, enfin, le Marché de la Forêt Baldwin, qui est géré par le Plateau-Mont-Royal Milieu de Vie, dans le parc Baldwin. Ce sont des triporteurs souvent qui distribuent les légumes, ou à vélo, et ça a lieu de juin à septembre sur le territoire du Plateau.

570

575

580 L'apiculture urbaine, Le Champ des possibles. C'est un projet d'appropriation et de
gestion d'une friche urbaine qui vise sa conservation et son partage en espace public vert et
aussi en réserve de biodiversité urbaine. C'est l'ancienne gare de triage ferroviaire abandonnée
depuis une quarantaine d'années qui se situe au nord, par la voie ferrée du Canadien Pacifique,
à l'est Henri-Julien, et à l'ouest par la rue de Gaspé. Le Champ des possibles est issu d'un
585 comité de citoyens du Mile End qui a créé un sous-comité qui est devenu les Amis du Champ
des possibles.

Le rôle de l'Arrondissement se limite à mettre le site à la disposition de l'organisme et à
assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics. Donc, actuellement, il
y a un protocole d'entente qui est en cours avec les Amis du Champ des possibles pour
590 l'utilisation du terrain du Champ des possibles dans le cadre d'un projet d'implantation de ruches
pour la production de miel à Montréal.

Il y a l'utilisation des semences mellifères dans le cadre de la revalorisation de la
biodiversité urbaine et des campagnes d'embellissement auprès des citoyens.

595 La réglementation d'urbanisme – en fait, nous sommes très favorables, au Plateau-Mont-
Royal – ça s'applique à l'ensemble du territoire en matière d'aménagement. Elle permet, voire
favorise l'agriculture urbaine. On mise sur la consolidation du réseau de parcs et d'espaces verts
de l'Arrondissement, incluant les jardins communautaires. On oblige le verdissement dans
600 certaines cours des propriétés, notamment où sont autorisées les aires de stationnement pour
automobiles.

De plus, il y a des possibilités d'évaluer et d'autoriser certains projets en lien avec
l'agriculture urbaine. Quelques exemples de critères d'évaluation : avantage des propositions de
605 mise en valeur des espaces verts et des plantations; avantage des composantes culturelles et
sociales d'un projet; et, enfin, l'appréciation de l'éclairage naturel, l'ensoleillement et le
verdissement des cours.

610 Je m'en voudrais de terminer la présentation sans mentionner, malgré le fait qu'il n'y ait pas de diapositive en ce sens, sur le rôle et l'apport considérable qu'aura, en 2012, l'écoquartier. Nature-Action Québec est le seul mandataire de l'écoquartier du Plateau-Mont-Royal.

615 Alors, pour l'année 2012 qui est déjà en cours, il y a énormément d'activités qui sont planifiées, dont la plantation de 1 000 vignes sur certains murs pour contrer les îlots de chaleur, les carrés d'arbre dans le Mile End, sur la rue Christophe-Colomb, tout ça dans le but de verdir et d'embellir le Plateau, les rues du Plateau-Mont-Royal. Il y a aussi les ruelles qui vont subir une cure d'embellissement. Il y a la distribution des végétaux aux citoyens dans le cadre d'embellissement aussi du Plateau-Mont-Royal et l'organisme gère deux sites de compostage collectif.

620 Alors, en gros, c'est le Plateau-Mont-Royal.

Mme SONIA ST-LAURENT :

625 Bonsoir! Sonia St-Laurent, chef de la Division sports et loisirs de l'arrondissement d'Outremont. Alors, moi, je vais vous présenter un bref portrait des activités qui se tiennent à Outremont dans le cadre de l'agriculture urbaine.

630 À Outremont, on a principalement deux activités qui sont en lien direct avec l'agriculture urbaine. On parle de *Les dimanches bio à Outremont* et aussi du jardin communautaire qui est situé près de, en fait, la voie ferrée au nord de l'arrondissement d'Outremont.

635 Je vais vous parler de *Les dimanches bio*. *Les dimanches bio* ont vu le jour en 2003. Cette activité-là a été faite avec la collaboration des Marchés publics de Montréal. Le but de cette activité-là, c'est l'amélioration du territoire et de la qualité de vie pour les citoyens qui habitent autour et dans les arrondissements environnants.

Il y a plus de 20 producteurs biologiques qui participent à ce marché bio là et il y a environ 1 000 participants par jour, en fait clients, qui fréquentent le marché bio. Ce marché bio

640 là est ouvert deux semaines par année, les deux dernières semaines du mois d'août,
naturellement les dimanches.

Je ne vous cacherais pas que c'est une activité qui est très populaire à Outremont. Les
645 produits qui sont offerts, ce sont des produits qui sont très variés et qui répondent aux besoins
des clients.

En ce qui a trait aux jardins communautaires, on en a un, jardin communautaire, qui est
situé, comme je vous disais, au nord, près du centre communautaire intergénérationnel. Ce
jardin-là possède 60 jardinets. Ce sont des jardinets, en fait le jardin communautaire a été initié
650 par la population il y a plus de 25 ans. Il est pris en charge uniquement par la population.
L'Arrondissement donne son appui, en fait collabore pour la location des lots, mais les citoyens
qui sont sur place, ce sont eux qui orientent, dirigent, consultent ou aident les nouveaux arrivants
des jardins communautaires.

655 La demande à Outremont a énormément augmenté depuis les 10 dernières années, on
parle d'environ une quinzaine de personnes sur la liste d'attente à chaque année.

Cours d'écoles vertes. En fait, à Outremont, il y a six écoles primaires. Sur les six écoles
primaires, depuis les trois dernières années, on a reçu deux demandes pour créer des cours
660 vertes. À ces endroits-là, il existait des parcs-écoles et on a fait un jumelage cours vertes et
parcs-écoles, en collaboration avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Le but de ces
projets-là, bon, naturellement, ça vient des écoles et le but c'est de sensibiliser les élèves à
l'horticulture, la plantation et, en fait, faire connaître tous les végétaux qui existent au Québec,
surtout les plantes indigènes.

665 Finalement, Outremont, au niveau de la vision, Outremont veut et a pour projet de
regarder d'autres sites – des nouveaux, comme des sites existants – pour, en fait, soit
augmenter le nombre de jardinets pour répondre à la demande des citoyens.

670 C'est tout.

M. GILLES GALIPEAU :

675 Bonsoir! Mon nom est Gilles Galipeau, je suis urbaniste à l'arrondissement de Rosemont
-La-Petite-Patrie. Je suis accompagné par madame Christine Aubé, qui est agente de
développement et qui est responsable des jardins communautaires dans l'Arrondissement.

680 Bon, l'arrondissement de Rosemont - La-Petite-Patrie, en fait, est le troisième
arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal avec une population de plus de 130 000
habitants. Il est situé au cœur de la ville et comprend un territoire de 16 kilomètres carrés. Ça
rassemble des milieux diversifiés voués à l'emploi, aux institutions, aux équipements collectifs,
mais aussi, de façon prédominante, à l'habitation.

685 On l'a mentionné tantôt, on retrouve sur le territoire de l'Arrondissement, deux éléments
importants dans le domaine agroalimentaire et horticole, le Jardin botanique dans la partie est de
l'Arrondissement et le marché Jean-Talon, qui est considéré comme un des plus importants
marchés à aire ouverte en Amérique du Nord.

690 Comme les arrondissements l'ont présenté ici, l'arrondissement Rosemont - La-Petite-
Patrie intervient, dans le domaine de l'agriculture urbaine, dans quatre domaines particuliers.
D'une part, par la mise en place et l'animation de jardins communautaires, d'autre part, par des
contributions financières de soutien à des organismes communautaires impliqués dans
l'agriculture urbaine. Il intervient aussi par l'aménagement de ruelles vertes qui peuvent donner
lieu à des espaces qui permettent la pratique de l'agriculture en ville. Et, finalement, par la
réglementation sur la construction et l'occupation des terrains et des bâtiments.

695
700 On peut voir ici le jardin communautaire La Mennais, donc près de la rue Saint-Denis. La
pratique du jardinage communautaire est une activité très populaire dans l'arrondissement de
Rosemont - La-Petite-Patrie. On retrouve en fait 10 jardins communautaires qui occupent une
superficie de 40 000 mètres carrés, soit l'équivalent d'environ 120 000 arpents – pour utiliser un
terme d'unité de mesure agricole – et regroupent environ 900 jardinets.

L'Arrondissement compte en fait la plus grande superficie de terrain allouée aux jardins communautaires pour l'ensemble de la ville.

705 Bon. Cette forme de jardinage rejoint une clientèle d'habitues; plus de 80 % de ceux qui cultivent cette année étaient déjà là l'an dernier. Donc, c'est une population d'habitues qui fréquente les jardins. Et, en plus de leur vocation traditionnelle, les jardins communautaires se prêtent à de nombreuses activités, mentionnons notamment le jardinage collectif avec la collaboration de plusieurs partenaires communautaires préoccupés de sécurité alimentaire, la
710 tenue d'activités de jardinage pour enfants, de camps de jour ou de garderies, l'encouragement d'initiatives vouées à des cultures particulières comme les plantes médicinales ou les fleurs comestibles.

Et, une première cette année, avec l'acquisition d'une trentaine de bacs surélevés qui
715 rendront possible le jardinage pour les personnes âgées ou à mobilité réduite dans quelques jardins.

L'Arrondissement engage un animateur horticole durant la saison estivale. Et on a aussi, sur le site Facebook, une possibilité d'échanges entre les utilisateurs des jardins.

720 Si l'Arrondissement doit parfois manier le bâton ou même jouer le rôle de tuteur pour appliquer les règles de jardinage et de civisme dans ses jardins, il sait aussi utiliser la carotte pour récompenser les meilleurs agriculteurs urbains à chaque année, lors de la cérémonie du mérite agricole.

725 On retrouve sur le territoire de l'Arrondissement, cinq marchés publics. Deux de ces marchés sont ouverts à l'année et sont gérés par la Corporation des marchés publics de Montréal : le marché Jean-Talon, dont j'ai parlé tantôt, qui est un des marchés importants, et le marché de la station de métro Rosemont. On a aussi trois autres petits marchés saisonniers
730 d'initiative privée, qui sont implantés dans différents secteurs de l'Arrondissement.

735 L'Arrondissement verse des contributions financières de soutien à des organismes
oeuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine. Ces organismes interviennent notamment
dans l'animation de jardins collectifs. La Maissonnette des Parents, en collaboration avec la
SODER, se sont distingués l'an dernier avec l'aménagement d'un poulailler urbain qui a fait
beaucoup jaser. Et compte tenu du succès de l'expérience, le projet est repris cette année.

740 Deux interventions réglementaires récentes de l'Arrondissement ont attiré l'attention des
médias et du public. Il s'agit des règlements qu'on a communément appelé le *Règlement sur les
poules* et le *Règlement sur les toits blancs*.

745 Alors, l'Arrondissement est intervenu en modifiant le *Règlement sur le contrôle des
chiens et autres animaux* afin de permettre la garde de poules dans le cadre d'un projet
communautaire à des fins éducatives et de sensibilisation à l'environnement, à l'extérieur des
secteurs résidentiels. Donc, cette modification réglementaire a permis de rendre possible
l'expérience de la ferme urbaine de l'organisme La Maissonnette des Parents, sur le site de
l'ancien presbytère de l'Église St-Jean-de-la-Croix en bordure du boulevard Saint-Laurent.

750 Alors, ce projet présente une vocation d'éducation populaire, en initiant les enfants de
différents camps de jour au travail de la terre et à l'entretien d'un poulailler. Les œufs qui sont
recueillis servent à la préparation de repas communautaires pour les familles démunies du
quartier.

755 L'arrondissement a aussi introduit de nouvelles dispositions au *Règlement d'urbanisme*
afin de combattre les îlots de chaleur. Alors, le Règlement a été modifié de façon à rendre
obligatoire le recouvrement des bâtiments par un toit blanc ou un toit vert. Et cette nouvelle
réglementation oblige aussi d'assurer qu'un minimum de 20 % de la superficie d'un terrain soit
recouvert de végétation en pleine terre. Alors, ces dispositions peuvent contribuer à la création
de nouveaux espaces verts et donc, de nouvelles surfaces qui peuvent être susceptibles d'être
760 utilisées à des fins d'agriculture urbaine.

765 Cette brève présentation offre un survol des activités de l'Arrondissement dans le domaine de l'agriculture urbaine. On s'est limité évidemment aux interventions et projets pour lesquels l'Arrondissement est impliqué directement ou indirectement. Mais évidemment, un portrait complet de l'état de l'agriculture urbaine sur le territoire de l'Arrondissement nécessiterait de tenir compte de la multitude des initiatives de citoyens et de corporations qui cultivent leur jardin, élèvent des abeilles et cultivent leur carré d'arbre ou même, sans le dire trop fort, gardent des poules.

770 Alors, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

775 Si vous permettez, la commission aurait trois questions. Donc Dominique, s'il vous plaît?

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

780 Alors, ma première question s'adresserait au Plateau-Mont-Royal. J'ai noté que vous parliez du projet du Santropol Roulant qui, l'an dernier, fournissait une quarantaine de paniers et qui, cette année, passerait à 170. Et je me posais la question, est-ce que c'est parce qu'ils ont augmenté la rentabilité, disons, de ce qu'ils ont à l'heure actuelle comme espace cultivable? Ou est-ce que c'est parce qu'on a créé des nouvelles alliances ou rendu disponibles des nouvelles parcelles?

785 **Mme JOANNE OPRITIAN :**

790 À ma connaissance, c'est que les besoins étaient là. La première année, c'était plus... pas à titre d'essai, mais c'était une première et les besoins étaient là. Donc, finalement, le Santropol a été interpellé.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

O.K. On sait qu'ils ont un partenariat, notamment, avec l'Université McGill. C'est ce que vous nous disiez?

795

Mme JOANNE OPRITIAN :

Ça, je ne suis pas...

800

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

O.K. Vous êtes moins familière avec...

805

Mme JOANNE OPRITIAN :

Non, non. Je ne suis pas très familière avec les organismes communautaires, mais oui, je sais qu'ils ont une entente avec l'Université McGill pour cultiver sur les toits du campus.

810

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

O.K., parfait. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a d'autres initiatives de toits verts cultivables dans le Plateau?

815

Mme JOANNE OPRITIAN :

À ma connaissance, non.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

820

O.K., parfait. Ma deuxième question s'adresserait à l'arrondissement de Rosemont - Petite-Patrie. Vous avez dit qu'il ne faut pas le dire trop fort qu'il y a des gens qui gardent, peut-être ou peut-être pas, des poules chez eux. Alors, on sait que vous avez fait la modification réglementaire pour la question éducative. Est-ce que vous prévoyez étendre cette mesure-là, mettons, à du résidentiel ou à des citoyens?

825

M. GILLES GALIPEAU :

La modification réglementaire qui a été faite vise à cibler certains types d'installations du genre qui peuvent s'implanter sur le territoire de l'Arrondissement. Ça a été balisé à l'intérieur du règlement, en excluant les secteurs résidentiels. Donc, il n'est pas possible d'aménager ce genre d'installation là dans un secteur résidentiel. Et le règlement comprend différentes dispositions, incluant l'obligation de garder les poules à l'intérieur d'un poulailler, précise le nombre de poules, précise qu'on doit nettoyer et assurer un bon maintien des installations, et il n'est pas prévu, pour l'instant, d'étendre cette réglementation-là à d'autres territoires de l'Arrondissement.

830

835

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

O.K. Est-ce qu'il y a des limitations? Parce que dans toutes les autres commissions qu'on a faites jusqu'à présent, souvent on a entendu les citoyens se poser la question : pourquoi est-ce qu'ils ne peuvent pas. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a des... c'est quoi les limitations qui empêchent qu'on l'étende au secteur?

840

M. GILLES GALIPEAU :

Bien, en fait, dans un milieu bâti relativement dense c'est une activité, bon, c'est certain qui présente des bons côtés en permettant de s'autoapprovisionner avec le produit des poules.

845

LE PRÉSIDENT :

850

Peut-être des œufs?

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

855

Oui, des œufs.

M. GILLES GALIPEAU :

860

Mais par contre, évidemment, il faut les alimenter, ensuite. C'est des animaux qui... c'est des questions, en fait, d'hygiène et de salubrité publique qui font en sorte que d'étendre aux zones résidentielles ce genre d'activité pourrait présenter, bon, des difficultés qu'il faudrait regarder comme il faut et baliser de façon précise.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

865

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

870

Ça va? Habib.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

875

Merci pour vos présentations, je trouve ça très intéressant. Ma question s'adresse à vous quatre. Lorsqu'on présente, on développe un projet en lien avec l'agriculture urbaine, que ce soit un marché, un mini-marché, ou une demande d'avoir un jardin communautaire, quels sont les différentes politiques ou règlements auxquels il faut s'attendre? Donc, combien de politiques ou

de règlements vous étudiez pour que ce projet-là soit conforme à ces politiques-là? Aux marchés publics ou aux jardins communautaires, par exemple.

880

M. GILLES GALIPEAU :

Bien, c'est deux types d'utilisation du sol assez différents. Il y a un règlement d'urbanisme qui vient préciser la nature des usages qui sont autorisés sur les différentes parties du territoire. Alors, au départ, il faut que l'usage soit autorisé à l'intérieur de la réglementation d'urbanisme sur les terrains qu'on veut occuper.

885

Ce qu'on appelle les jardins communautaires, ce sont en fait des jardins qui sont implantés sur des terrains qui sont des propriétés de la Ville, souvent à l'intérieur même d'un parc, en périphérie d'un parc ou des terrains de la Ville qui n'avaient pas de vocation spécifique et qui ont été utilisés, avec le temps, à ces fins-là.

890

D'autre part, les marchés publics, bon, évidemment, tout dépendant de la taille. Il y a des marchés qui sont quasiment des institutions, comme le marché Jean-Talon. Ou à moindre échelle, maintenant, s'est développé, par exemple dans Rosemont, le Petit marché qui est sur le site de la station de métro Rosemont. Alors, encore là, il y a des notions de rencontrer les exigences du Règlement d'urbanisme quant aux usages autorisés.

895

Ou, encore, dans le cas de nouveaux petits jardins de quartier, pas jardins de quartier, mais marchés de quartier qui peuvent s'implanter, eux, sur des terrains de stationnement ou sur des voies publiques qu'on ferme ou sur des places publiques ou des propriétés de la Ville, alors dans ces cas-là, bien, ça implique des autorisations particulières pour permettre à l'occupant d'occuper le domaine public et de faire en sorte que les questions liées à la sécurité soient respectées.

900

905

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

910

J'aurais une question pour l'arrondissement d'Outremont. Ces marchés du dimanche, d'où proviennent les produits qu'on y vend? Bien, je peux préciser. Est-ce que c'est produit dans l'Arrondissement, c'est produit dans l'agglomération ou ça provient de l'extérieur de l'agglomération? Je ne veux pas le lieu exact, là.

915

Mme SONIA ST-LAURENT :

Je n'ai pas le lieu exact. Malheureusement, je ne peux pas vous dire d'où proviennent les produits, mais je peux le prendre en note pour y répondre éventuellement.

920

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'on cherche à savoir aussi s'il y a un lien entre la zone périphérique, donc la zone agricole permanente, le lien urbain, périurbain. Donc, c'était dans ce sens-là qu'allait ma question.

925

Mme SONIA ST-LAURENT :

Comme je vous dis, je le prends en note, je pourrais donner la réponse via l'information...

930

LE PRÉSIDENT :

D'accord, via madame Courcier qui est le point de contact? Non?

935

Mme SABINE COURCIER :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

940

Non? D'accord, très bien. Merci. Alors, nous allons ajourner pour une courte pause. N'oubliez pas de vous inscrire à la table d'accueil, tous ceux qui veulent poser des questions. Je vous rappelle qu'il y aura deux registres, un pour les citoyens qui veulent intervenir à titre individuel et un autre pour ceux qui représentent des groupes.

945

Donc, j'appellerai ensuite, selon l'ordre d'inscription en alternant les deux listes, et je vous inviterai à prendre place à la table à l'avant pour que vous puissiez poser vos questions.

Merci. Donc, pour une quinzaine de minutes environ.

950

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

955

Alors, simple petite question de procédure. Au départ, les questions me sont adressées et je vais me retourner, soit vers la table à l'avant où madame Courcier va nous indiquer quelles sont les personnes-ressources dans la salle qui peuvent aussi répondre. Donc, il n'y a pas d'échange direct ni de débat, vous posez votre question. Ça peut être une question, ça peut être un témoignage, une préoccupation. On n'est pas à discuter d'un projet, on est à essayer de comprendre quelle est la réalité de l'agriculture urbaine à Montréal.

960

Donc, je vous invite, vous vous installez au micro, vous donnez votre nom. Nous avons deux représentants de groupes et onze citoyens. Donc, il faudra procéder de manière assez succincte, si on ne veut pas y passer la nuit. Mais prenez le temps de bien faire votre point, vous êtes là pour ça.

965

Madame Courcier, quelles sont les personnes dans la salle qui peuvent aussi répondre aux questions?

970 **Mme SABINE COURCIER :**

Alors, on a Christine Aubé, qui est agente de développement à l'arrondissement Rosemont - Petite-Patrie, Mathieu Langlois qui est conseiller en aménagement au Plateau-Mont-Royal et Chantale Thiboutot, qui est de la Direction de l'habitation.

975

LE PRÉSIDENT :

980

Vous voulez vous lever? Voilà. Merci. Donc, ça m'aidera à voir dans quel coin vous vous situez. Donc, si la question s'adresse à un arrondissement, vous le mentionnez dans votre question, et là, ça sera soit les représentants à la table ou dans la salle qui pourront vous répondre. Si c'est une question d'ordre général qui s'adresse à la Ville, madame Courcier pourra y répondre ou fournir une réponse plus tard si elle ne l'a pas sur place.

985

Donc, j'appellerais pour commencer monsieur Jean Cedras des Jardins communautaires de Lorimier. Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN CEDRAS :

990

995

Bonsoir! Le jardin communautaire De Lorimier est situé au coin de Gilford, de Lorimier et Bordeaux. Le jardin de Lorimier subit depuis quelques années la coupure de ses jardins en deux jardinets, ce qui cause énormément de problèmes. Celui, d'abord, d'une espèce de manque d'équité entre les jardiniers. Il y a trois catégories de jardiniers présentement : il y a les anciens jardiniers qui ont un jardin de 20 x 10; il y en a une autre catégorie qui ont la moitié du 20 x 10, vous ferez le calcul, puis il y a une troisième catégorie qui sont les jardins, qu'on appelle, des gens qui sont toutes les personnes qui sont des cojardiniers, qui n'ont aucun statut, si la personne à laquelle le nom du jardin est inscrit démissionne ou change. Ces gens-là n'ont aucun droit. Ils perdent tous les privilèges, ils perdent même le fait d'avoir leur nom sur une liste en continu.

1000 Le jardin communautaire de Lorimier comporte actuellement 145 espaces de jardinets. On calcule à peu près 1,6 personne par jardin, ce qui nous donne – là, on parle de conjoint, d'amis qui viennent jardiner – cela donne à peu près 230-250 personnes qui viennent jardiner dans ce jardin-là. Si on y rajoute les cojardiniers, on arrive à peu près à 300-310 personnes.

1005 C'est évident que les services que nous devons offrir, aussi triviaux que les toilettes, ça n'a plus de sens à gérer. On prête aussi des outils et on a plus d'outils brisés que d'outils qui sont fonctionnels présentement. Tout ça, ça crée effectivement des vexations assez profondes.

1010 Puis aussi, pour le conseil d'administration – c'est sept bénévoles le conseil d'administration –, ça cause des problèmes de gestion quasiment... autant dans les relations humaines que dans la disposition des jardins, à savoir à qui on donne des jardins. On a eu cette année une session, on a eu quatre sessions d'information, règlements à tous les nouveaux jardiniers et distribution de clés. C'est assez demandant sur le plan du temps.

1015 Malgré que le jardin communautaire de Lorimier fonctionne et corresponde à une définition d'un organisme communautaire, nous ne sommes jamais consultés par la Ville sur quoi que ce soit. Les décisions nous arrivent comme si le Dieu le père siégeait sur le comité en haut et c'est un peu fatigant. Il me semble qu'on a vécu ça longtemps à l'Église catholique – en tout cas, on ne fera pas de farce ici, là. Cette façon de faire est ressentie par l'ensemble des
1020 jardiniers comme un déni de la volonté démocratique qu'on essaie de faire au jardin et, aussi, une absence de reconnaissance de la consultation qu'on fait quotidiennement avec nos jardiniers.

1025 On n'a même jamais pu obtenir – l'année passée entre autres – sur un certain phénomène, on n'a jamais pu se faire expliquer pourquoi il y a des gens qui avaient deux jardinets dans deux jardins différents. Puis si c'était accessible à tout le monde, pourquoi finalement cette nouvelle-là n'était pas donnée à tout le monde, puisque ceux qui veulent faire la demande de deux jardinets, qu'ils le fassent.

1030 On considère, nous, en tant que praticiens et praticiennes de l'agriculture urbaine, que
nous sommes un groupe d'interlocuteurs valables et raisonnables. Certains de nos membres
pratiquent ce genre d'agriculture là depuis plusieurs années, je dirais même plus de 20 ans. Je
pense que cette expérience-là ne devrait pas être négligée. Beaucoup de nos membres, l'année
1035 passée, ont signé la pétition afin d'obtenir, justement, un droit de consultation. Nous l'espérons
toujours, c'est pour ça que nous faisons notre présentation ce soir. Merci. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

1040 Merci. C'était en quelque sorte un peu votre mémoire que vous lisiez, là.

M. JEAN CEDRAS :

À peu près, Monsieur.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous pouvez le déposer en fin de semaine.

M. JEAN CÉDRAS :

1050 O.K. Je vais vous le renvoyer.

LE PRÉSIDENT :

1055 Merci, Monsieur. Monsieur Mathieu Boyd.

M. MATHIEU BOYD :

1060 Bonsoir! Je voulais juste faire un petit complément d'info concernant une question que
vous avez posée, Madame Ollivier, sur les toits verts dans le Plateau. À ma connaissance, il y en
a au moins deux qui sont assez connus. Celui du Santropol qui est un projet assez innovateur,
d'ailleurs, parce que c'est du jardinage en pleine terre sur un toit, et celui de la Caisse Desjardins
du Plateau-Mont-Royal. Puis ce n'est pas pour ploguer – c'est parce que je suis aussi membre
1065 du CRAPAUD –, ce n'est pas pour ploguer un de nos trucs, mais le site Web que le CRAPAUD a
mis en ligne en avril répertorie tout ce qui se passe dans chacun des quartiers.

Par ailleurs, je suis peu étonné d'entendre parler des marchés publics comme des
activités d'agriculture urbaine. Si on se fie à la définition de madame Courcier, ça n'en est pas,
mis à part s'il y a une distribution d'aliments produits en ville ou en milieu périurbain. Puis ce
1070 n'est pas très grave, c'est un enjeu plus terminologique.

Bref, mes questions c'est plus pour vous à l'OCPM. Vous avez mentionné, en fait, votre
mandat qui est un mandat de faire un état des lieux. Je me demandais quelle portée est-ce qu'un
mandat comme ça donne au travail qu'on est en train de faire maintenant, c'est-à-dire est-ce que
1075 ça implique un pouvoir de recommandation auprès des autorités compétentes ou c'est tout
simplement un bilan? Ma préoccupation c'est par rapport aux suites, finalement, de la
consultation publique.

Puis dans le même sens, aussi, je me demandais est-ce qu'il y a des instances ou des
modalités qui sont prévues pour le suivi des conclusions, donc des consultations publiques, puis
1080 quelles sont-elles? Puis si je peux exprimer mon opinion, je pense que c'est carrément essentiel.
Si on regarde un peu tous les processus de consultation publique au Québec, il y a beaucoup de
frustration souvent des citoyens qui sentent que le suivi n'est pas fait.

1085 Donc, je me demandais un peu ce que vous aviez en tête par rapport à ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1090 D'accord. Alors, le mandat effectivement qui nous a été confié est relativement succinct,
c'est de faire l'état des lieux de l'agriculture urbaine à Montréal. Mais je dirais que dans les
habitudes et la tradition de l'Office, on ne fait pas que décrire, on a aussi, je dirais, non seulement
un pouvoir, mais un mandat de recommandation. C'est-à-dire que dans notre analyse, s'il y a des
1095 éléments qui nous apparaissent comme étant importants et devant faire partie de l'état des lieux,
qui est à la fois les descriptions des activités, des différentes difficultés rencontrées, de même
que des attentes des citoyens, nous avons donc ce pouvoir, si on peut l'appeler ainsi, de faire
des recommandations à la Ville.

1100 Notre rapport s'adresse à la Ville. Donc, c'est un mandat du comité exécutif et le rapport
est adressé au comité exécutif qui l'analyse. Et, généralement, dans la tradition, il accepte en
partie ou totalement, et le reste, le suivi, dépend strictement de la Ville de Montréal. Après ça,
l'Office n'a plus de mandat de mise en œuvre de ses recommandations. Elle peut faire des
recommandations, mais elle n'a pas le pouvoir de les mettre en œuvre. Donc, le suivi est à faire
ensuite auprès du comité exécutif et des arrondissements.

1105 Je sens qu'il y a une complémentaire?

M. MATHIEU BOYD :

1110 Donc, il n'y a pas de comité de suivi mis en place suite à la...

LE PRÉSIDENT :

1115 Non. Le comité de suivi c'est le comité exécutif de la Ville de Montréal et les
arrondissements. Parce qu'on voit ce soir que les arrondissements sont là aussi. Il y a des
recommandations qui les touchent directement dans leur pouvoir, donc l'agriculture urbaine, ne
serait-ce que sur les jardins communautaires. Il y a plusieurs activités qui sont gérées par les

arrondissements. Donc, les recommandations que nous ferons touchent aussi les arrondissements. Mais le comité de suivi, en ce qui nous concerne, ce n'est pas nous.

1120 Louise, présidente de l'Office, Louise Roy.

Mme LOUISE ROY, présidente de l'Office :

1125 Alors, bonsoir! Simplement pour vous informer des pratiques de l'Office en ce qui a trait au suivi. Effectivement, on n'a pas de mandat de suivi des recommandations, par exemple des commissions, suite aux mandats qui nous ont été donnés. Mais dans notre pratique, les analystes qui ont suivi les dossiers sont, jusqu'à un certain point, sensibilisés puis au courant, et ils ont, dans leurs tâches régulières, de suivre ce qui va se passer après la remise du rapport.

1130 Donc, on va regarder dans les papiers qui circulent sur nos systèmes internes, quels sont les résultats des discussions au comité d'exécutif, si, dans les arrondissements, il y a des choses qui sont reprises, on va effectivement les suivre, et on va en faire état sur le site Internet de l'Office.

1135 Bien sûr, vous soulevez la problématique du comité de suivi. Évidemment, les commissaires, et puis le président vient d'en parler, ont la possibilité de faire des recommandations, tout dépendant de ce que vous allez dire. Il peut y avoir des recommandations qui viennent sur la base de ce que vous allez, vous, demander au niveau du suivi. Si pour vous le suivi est une chose importante et que vous en faites état dans vos
1140 mémoires, ça va être reflété par les commissions. Parce que je comprendrais très bien qu'après qu'on ait fait un état des lieux, vous soyez très intéressés à savoir ce qui va arriver de cet état des lieux-là.

1145 Alors, si vous en faites état dans vos mémoires, les commissaires vont en faire le reflet et, selon ce qu'ils en feront dans leur analyse – ça, ils sont indépendants – il pourra y avoir des recommandations aussi qui sont faites dans cette direction-là, à vous. Ça, c'est votre, jusqu'à un certain point, c'est votre patinoire qui est en cause. Ça dépend de ce que vous, vous allez dire.

LE PRÉSIDENT :

1150 Merci. J'appellerais maintenant madame Chantal Houle. Bonsoir!

Mme CHANTAL HOULE :

1155 Bonsoir, Messieurs! Bonsoir, Mesdames! Alors, Chantal Houle. Je fais partie du Comité citoyens gare de triage Outremont et je suis aussi une jardinière à mes heures. Donc, je fréquente régulièrement le jardin communautaire d'Outremont.

1160 La présentation de madame St-Laurent a été très brève, en fait, parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire, mais il y a une chose qui n'a pas été dite à propos des jardins communautaires. Ces jardins-là existent depuis plus de 40 ans, avec des arbres centenaires, des frênes majestueux, des vivaces, des vignes matures, des chèvrefeuilles, toute sa faune urbaine. Et puis c'est aussi un sanctuaire d'oiseaux. On y retrouve le merle d'Amérique – je vais en énumérer d'autres, là, mais enfin, le merle d'Amérique, on a les carouges à épaulettes, on a beaucoup d'oiseaux.

1165 À l'automne 2013, les bulldozers vont venir raser ce magnifique jardin communautaire pour y planter des condos. L'Université de Montréal vient installer un deuxième campus dans la gare de triage, et du même coup, avec la Ville de Montréal, prendre possession de toute la verdure qui égaie le nord de l'arrondissement.

1170 Nos terrains actuels, le jardin communautaire, les espaces sportifs, le parc canin seront vendus à des entrepreneurs privés pour y construire des condos. De toute façon, ce parc-là a été qualifié de terrain vacant. Alors, on n'en a rien à faire. Pourtant, c'est le parc le plus utilisé de tout l'arrondissement d'Outremont, et ce, 365 jours par année.

1175 Depuis cinq ans, le Comité citoyens gare de triage se bat pour défendre ces espaces verts qui sont situés au nord de la rue Lajoie. C'est un endroit où la densité de la population est très forte. C'est constitué de triplex, des immeubles de quatre étages et plus. La taille des

1180 familles augmente, le nombre des parcs diminue et l'accès à des cours privées ou aux parcs s'amenuise. Pour le moment, il y a déjà un 40 % de la population de l'Arrondissement qui réside au nord de la rue Lajoie et qui fait face à un déficit de deux hectares. On va détruire 1,9 hectare en détruisant ce parc-là.

1185 Et au moment où on se parle, même si ça fait déjà cinq ans qu'on parle de tout ça, les terrains d'Outremont sur la liste des terrains à vendre, les plans de relocalisation des services communautaires de l'Arrondissement ne sont pas encore définis après toutes ces années. Alors, on nous parle d'une pensée magique de vouloir utiliser des bouts de terrain pour faire des jardins communautaires. On n'y croit pas. C'est seulement pour apaiser les citoyens.

1190 Donc, ça fait cinq ans qu'on se bat pour pouvoir obtenir que le jardin communautaire demeure à l'endroit où il est. Effectivement, c'est un jardin qui est dirigé par les citoyens. L'arrondissement d'Outremont a toujours montré un désintérêt complet face au jardin. Quand j'y suis arrivée il y a six ans, ce jardin était un dépotoir. On a dû faire venir des pépines pour enlever des détritrus d'amas qui étaient là depuis des années. Alors, les citoyens ont pris ça en main et
1195 aujourd'hui, c'est un magnifique jardin.

Alors, moi, je me demandais, si je viens ici à l'Office de consultation publique – j'y suis venue lors des consultations pour le développement de l'Université de Montréal – alors, qu'est-ce que l'OCPM pourrait faire ou pourrait nous aider dans ce cas-là?

1200

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez d'agriculture urbaine ou de l'ensemble de la problématique que vous avez évoquée? Parce que là, ça dépasse largement, là.

1205

Mme CHANTAL HOULE :

Bien, ici, c'est vraiment l'agriculture urbaine. Alors, on parle du jardin communautaire. Alors, pour l'instant, et puis, c'est aussi à brève échéance, parce que c'est à l'automne 2013 que

1210 les bulldozers viennent. Alors, nous, on a décidé d'aller s'enchaîner aux portes du jardin
communautaire. Mais qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer d'influencer de quelque façon que
ce soit?

LE PRÉSIDENT :

1215

Bien, nous, ce qu'on peut faire, si vous nous soulignez dans un mémoire ou déjà vous
l'avez fait dans votre présentation, si vous nous soulignez la problématique, on l'examinera avec
l'ensemble des problématiques qui portent soit sur cet arrondissement spécifiquement, mais
nous, on y va plus dans un cadre plus général. C'est un peu la même chose qu'on a dit tout à
1220 l'heure. Nous sommes là pour refléter ce que vous désirez ou les problèmes que vous soulignez
ou les activités que vous réalisez.

1220

Donc, vous nous en faites part, de manière assez claire, et à l'analyse on verra comment
est-ce qu'on peut s'occuper de cette problématique-là. Oui, Louise? Je te voyais faire des signes.
1225 Oui, bien, j'allais voir si l'Arrondissement avait quelque chose à répondre à cette question-là qui
était adressée à nous, mais...

1225

Mme SONIA ST-LAURENT :

1230

En fait, je ne peux pas répondre spécifiquement pour le développement de la cour de
triage, parce que je ne fais pas partie du comité. Donc, je ne suis pas à l'intérieur des... je ne
détiens pas toutes les informations.

1235

Ce que je peux vous dire par rapport à ce que vous avez mentionné, c'est que j'ai pris
bonne note. Je vais assurer de faire un suivi, mais c'est évident que je vous encourage, au
même titre que les autres participants, ici, qui ont été invités de déposer un mémoire, mais je
vous dirais, moi, mon rôle ça va être de transmettre ce que vous avez mentionné.

1240

Mme CHANTAL HOULE :

1245 Oui, je le comprends très bien. D'autant plus que nous, nous faisons partie du comité d'accompagnement « bidon » qui suit ce projet-là avec l'Université de Montréal. En fait, c'est seulement pour... dernièrement, pour le projet Griffintown, ils avaient dit : « Ne laissez pas ça entre les mains des promoteurs immobiliers. » Et puis, à Outremont, on dit : « C'est fantastique, on a des citoyens et on les consulte. » Et c'est faux. Ce n'est pas une consultation, c'est tout simplement qu'on nous dit ce qui a été décidé derrière les portes closes. Et le projet avance.

1250 Alors, finalement, le citoyen n'est pas consulté. C'est seulement que pour la presse qu'on dit ces choses-là. Et puis c'est sûr qu'on se retrouve en se demandant quoi faire pour protéger notre environnement et notre qualité de vie.

LE PRÉSIDENT :

1255 Alors, assurez-vous que nous ayons, avant le 14 juin, si possible, l'information pour que nous puissions en tenir compte dans l'ensemble de notre analyse.

Mme CHANTAL HOULE :

1260 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1265 Merci, Madame. J'inviterais maintenant, Madame Gaëlle Janvier, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

1270

Mme GAËLLE JANVIER :

1275 Bonsoir! Je viens ici comme citoyenne. En fait, je voulais juste donner quelques informations à propos du Santropol Roulant auquel j'ai participé un tout petit peu. Ce n'est peut-être pas des informations à 100 % les plus récentes.

1280 Donc, à ce que je me rappelle, ils produisent 1,2 tonne de nourriture au centre-ville de Montréal sur le campus de McGill et sur leur toit. Et puis les paniers qu'ils vendent – pour préciser un peu la question de Dominique Ollivier – c'est en fait des paniers qui valent 10 \$ et puis qu'ils vendent pour 20 \$. Donc, il y a 10 \$ qui est un don au Santropol Roulant pour faire rouler leur cuisine, leur popote roulante et puis aussi tous leurs projets de développement durable.

1285 Donc, la majorité de la production provient des jardinières, qui ont d'ailleurs été une recherche qui a été menée de 2002 à 2004 par Alternative, qui est une organisation pour laquelle je travaille. Et puis, c'est donc une expérimentation dans le but de pouvoir produire hors sol.

1290 Donc, lorsque la question avait été posée : « Est-ce qu'effectivement dans le Plateau ou ailleurs dans les arrondissements il y a des toits verts? » Cette technologie très simple, qui peut d'ailleurs être faite avec des matériaux récupérés, a été adoptée largement par les citoyens montréalais. On a dû en vendre quelque 4 000 avec une production de quelques centaines également. Alors, si on se promène dans le Plateau, on se rend compte qu'il y a beaucoup de citoyens qui en ont sur leur toit et sur leur balcon. Donc, ça, ça s'est passé sur le territoire du Plateau.

1300 Mais nous, notre mandat principal, à Alternative, c'est d'appuyer les groupes citoyens dans la création d'espaces verts comestibles et communautaires. Donc, on a appuyé entre autres le Santropol dans le début de ses activités. Et puis leur partenaire principal actuellement c'est effectivement l'Université McGill, plus spécifiquement *Low Cost Housing Project*.

1305 Sinon, ma question c'était au niveau des animateurs, bon, en lien surtout avec l'appui qui est donné aux citoyens par le Jardin botanique. Donc, je me demandais si au Plateau il y avait un animateur pour les jardins communautaires. Et puis si, à Rosemont, l'animateur était affilié au Jardin botanique d'une façon ou d'une autre, s'il avait des liens, soit qu'il donnait des formations ou qui était formé par, ou en tout cas, je ne sais pas trop.

1310 Sinon, je me demandais, pour toutes les personnes présentes, si effectivement il y avait un animateur, si elles seraient intéressées de partager cet animateur avec les autres groupes communautaires qui sont en jardinage. Donc, c'était un peu par curiosité.

LE PRÉSIDENT :

1315 Merci. Alors, qui veut répondre sur la question des animateurs?

Mme CHRISTINE AUBÉ :

1320 Bonsoir, tout le monde. Alors, concernant l'arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie, oui, on a un animateur horticole. Cette personne-là est engagée par l'Arrondissement et se promène de la mi-mai jusqu'à la mi-novembre, environ, pour un total de 800 heures durant une année. Donc, ça, ça comble exclusivement nos besoins au niveau des 10 jardins. Ça serait intéressant de pouvoir partager ça avec d'autres arrondissements, mais par contre, il y a d'autres arrondissements qui ont également des animateurs horticoles.

1325 Il n'y a pas de lien comme tel qui se fait avec le Jardin botanique. Toutefois, pour des conseils horticoles ou autres, il y a parfois des appels qui se font pour aller chercher des conseils que nous, on ramène, au fond, dans nos jardins communautaires. Donc, en général, je ne pourrais pas parler pour l'ensemble des arrondissements, mais Rosemont - La-Petite-Patrie a obtenu, en plus, 100 heures supplémentaires en 2011 pour justement des projets dans le cadre
1330 des camps de jour. Le projet évidemment d'agriculture urbaine avec les poules et pour certaines garderies. Donc, ça, c'est pour l'arrondissement Rosemont.

LE PRÉSIDENT :

1335 Vous pourriez vous nommer, Madame, pour faciliter la transcription?

Oui, désolée. Christine Aubé, je suis responsable des jardins communautaires pour Rosemont - La-Petite-Patrie.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Quelqu'un d'autre sur les animateurs.

Mme JOANNE OPRITIAN :

1345 Bien, moi, je pourrais juste ajouter que dans le Plateau-Mont-Royal, le poste d'animateur horticole avait été coupé à partir de janvier 2012. Et nous venons juste de réengager quelqu'un qui est ici présente, ça fait à peine deux jours qu'elle est parmi nous. Elle va travailler seulement 15 heures/semaine. Donc, c'est déjà quasiment un manque d'heures pour faire la tournée des
1350 quatre jardins qu'on a, à la quantité de jardiniers qu'on a. Il n'y a pas de lien qui se fait avec les autres organismes, par contre, si on avait une possibilité illimitée de budget, ça serait intéressant effectivement, de pouvoir créer des liens.

M. JEAN CEDRAS :

1355 Je peux avoir le nom de la dame?

Mme JOANNE OPRITIAN :

1360 Oui. Elle est ici, c'est Geneviève Simard. Elle a été engagée depuis jeudi dernier. C'est sa deuxième journée de travail aujourd'hui. Et on ne sait pas ce que le budget nous réserve pour 2013, donc en espérant que Geneviève soit encore parmi nous.

LE PRÉSIDENT :

1365

Donc, ça va sur la question des animateurs? Oui? Donc, j'inviterais maintenant, madame Marjolaine Poirier. Bonsoir, Madame.

Mme MARJOLAINE POIRIER :

1370

Bonsoir, Monsieur. Alors, légère mise en contexte. Je suis blogueuse actuellement pour mon jardin communautaire et responsable de l'application des règlements. J'ai été vice-présidente au jardin communautaire l'Églantier pendant sept ans et deux ans, responsable de la trésorerie. J'ai été également trésorière pour un jardin communautaire situé à Québec. Donc, j'ai 15 ans de jardinage communautaire impliqué derrière moi.

1375

Quelques questions pour commencer : les poules! Donc, mon jardin communautaire est un jardin communautaire biologique qui compte à peu près, grosso modo, 100 jardins pour 150 membres. On a des cojardiniers, des jardiniers, des demi-jardins, des trois quarts de jardins, des jardins complets. On a aussi des jardiniers qui sont là à titre honorifique, c'est-à-dire des jardiniers qui ne jardinent plus, mais qui continuent de s'impliquer au jardin d'une façon ou d'une autre. On fait de l'autoformation. On a donc de l'auto-animation horticole, en plus de la belle très équipe de Shafiq et Christine qui supervise nos activités. Les relations avec l'Arrondissement se sont d'ailleurs beaucoup améliorées depuis quelques années, surtout depuis qu'il y a 1380 coordination entre le secteur des jardins et le secteur des parcs, ce qui causait avant de grands problèmes dans les gestions de biens mobiliers.

1380

1385

Donc, les poules! Mon jardin fait actuellement partie d'une étude sur les abeilles indigènes du Québec, qui est menée en collaboration entre McGill et l'Université Laval. On est éventuellement intéressés à installer des abeilles, peut-être de façon un peu plus permanente. Ça nous a déjà été proposé par un organisme communautaire il y a quelques années. Les scouts arrivent aussi dès cet automne pour venir cultiver avec nous. Et on était bien intéressés à avoir des poules, éventuellement, pour l'éducation de tout ce beau monde-là.

1390

1395 Mais le problème qui se posait, puisqu'on a une grande quantité d'amis des animaux dans notre jardin, était : qu'est-ce qu'on fait avec les poules en hiver? Donc, on se demandait ce qui arrivait avec les poules en hiver, avec le projet actuel.

LE PRÉSIDENT :

1400 Alors, vous pouvez répondre à cette question hautement difficile?

M. GILLES GALIPEAU :

1405 Bon. Je vais inviter ma collègue Christine Aubé à répondre à la question. Qu'est-ce que mangent les poules en hiver?

Mme CHRISTINE AUBÉ :

1410 Alors, Christine Aubé, agente de développement dans l'arrondissement Rosemont - La-Petite-Patrie.

1415 Alors, les poules repartent à leur ferme respective, tout simplement. On travaille en collaboration avec les agriculteurs, la Fédération des poules du Québec. Et c'est eux qui nous prodiguent, entre autres, tous les conseils au niveau de la salubrité, au niveau de l'entretien des cages, l'entretien des poules, bon, différentes façons. Toutefois, ces poules-là retournent à leur ferme et, à ce qu'on me dit, elles viennent de revenir cette semaine pour une période estivale.

Donc, nous n'avons pas à nous occuper évidemment de leur séjour durant l'hiver.

1420 **Mme MARJOLAINE POIRIER :**

Est-ce que vous avez déjà pensé à installer des poules dans les jardins communautaires?

1425 **Mme CHRISTINE AUBÉ :**

Oui. L'Églantier m'a déjà fait une demande à cet effet-là. On veut quand même aller une deuxième année en termes de projet avec la Maissonnette des Parents. Par la suite, on va voir au niveau de la réglementation. Toutefois, j'aimerais quand même ajouter que l'ensemble de ce projet-là est vraiment très encadré. Il faut avoir quelqu'un, parce qu'au-delà du projet qui semble intéressant au niveau public, ce projet-là est quand même, demande énormément d'entretien. On parle vraiment de normes au niveau de la salubrité. On n'est pas réticent, mais il va falloir aller au bout du projet avant de débiter tout nouveau projet, autant au niveau des abeilles qu'au niveau évidemment des poules. Mais on n'est pas fermé. Toutefois, il faut vraiment que ça soit un projet qui soit très encadré.

1430
1435 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Poirier dans quel arrondissement vous êtes et de quel jardin communautaire on parle?

1440 **Mme MARJOLAINE POIRIER :**

Oui, désolée. Alors, je suis résidente du Plateau-Mont-Royal et jardinière dans l'arrondissement Rosemont. Ce qui me donne en quelque sorte la double citoyenneté.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre jardin communautaire, il est?

1450 **Mme MARJOLAINE POIRIER :**

C'est le jardin biologique l'Églantier situé à côté du Jardin botanique.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1460 **Mme MARJOLAINE POIRIER :**

1465 Alors, autre problème. C'est quelque chose dont on entend très peu parler, mais les jardins communautaires font l'objet de vols nombreux et récurrents, peu importe la hauteur de leur clôture, ainsi que de vandalisme à chaque Saint-Jean-Baptiste dans notre cas. C'est un problème qui semble très difficile à régler et qui se vit dans les autres arrondissements, selon les messages qu'on reçoit sur les blogues, étant un des seuls jardins communautaires à avoir un blogue depuis deux ans, maintenant. Donc, les autres jardiniers nous laissent des commentaires à cet effet-là. Et il ne semble pas avoir de... l'enjeu ne semble pas très important pour la Ville, même si nos jardiniers vivent dramatiquement la perte de leurs premières tomates cerises.

1470 Donc, est-ce qu'il y a une réflexion de la Ville en ce qui concerne ce problème-là?

LE PRÉSIDENT :

1475 Quelqu'un peut-il répondre là-dessus ou ça sera une des problématiques que vous allez souligner dans votre mémoire?

Mme MARJOLAINE POIRIER :

Peut-être.

1480

Mme SABINE COURCIER :

1485 Non, bien c'est ça. Je pense qu'il n'y a pas... on prend note de votre demande, mais à ma connaissance, il n'y a pas de réflexion là-dessus.

Il y a une table interarrondissements des jardins communautaires, peut-être que ce point a certainement déjà dû être évoqué. On pourra éventuellement leur adresser la demande ces jours-ci. Mais autrement, ça serait à prendre en... à mettre si vous soumettez un mémoire.

1490 **Mme MARJOLAINE POIRIER :**

1495 Il y a une autre problématique qui nous touche depuis peu, parce que jusqu'à il y a un an et demi, en fait, nous, on était un jardin qui vivait des problèmes de recrutement. On avait toujours un certain nombre de jardinets qui restaient libres chaque année. Suite à la contamination, le nombre de jardins disponibles au jardin a beaucoup diminué et il y a eu une augmentation d'intérêt de la population ou une meilleure communication de la Ville face à la disponibilité d'un jardin dans certains jardins communautaires. Mais là, on vit plutôt le contraire.

1500 Donc, on se pose la question : puisque la plupart des jardins communautaires sont assez âgés, le nôtre a une quarantaine d'années, on a des jardiniers qui sont là, évidemment, depuis 30-35 ans, mais il ne semble pas y avoir d'intérêt de la part de la Ville pour créer de nouveaux espaces communautaires, de nouveaux jardins communautaires et il faudra éventuellement en venir là, parce que la capacité des jardins communautaires n'augmente pas, les terrains peuvent être difficilement plus petits.

1505

1510 Et on se demandait, entre autres, si la disponibilité des terrains, par exemple des communautés religieuses, pourrait être une avenue envisageable, ces terrains-là, leur vente étant souvent hautement contestée. À Québec, je faisais partie d'un jardin communautaire qui était situé sur un terrain religieux et c'était le cas de trois autres jardins communautaires, une pratique qui semble très peu implantée à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

1515 C'est un commentaire ou si ça appelle une réponse?

Mme MARJOLAINE POIRIER :

Peut-être une réponse s'il y en a une, sinon ça sera considéré comme un commentaire.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

Mme SABINE COURCIER :

1525

Effectivement, le développement récent des jardins collectifs est un peu une réponse à ce manque de place dans les jardins communautaires. Donc, c'est une gestion différente, mais je pense que c'est une bonne ouverture, une bonne solution. Il y a des expériences sur des terrains d'institutions, que ça soit des églises ou des écoles, donc c'est peut-être quelque chose... Mais à ce moment-là, c'est à des groupes de mettre ça en œuvre et de prendre les contacts nécessaires.

1530

Mme MARJOLAINE POIRIER :

1535

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ce serait votre dernière question? Puisque le temps file.

1540

Mme MARJOLAINE POIRIER :

J'en ai seulement une autre. Une question qui est peu souvent abordée, qui est celle des résidus produits par les jardins. Il y a quelques jardins qui ont mis en œuvre des systèmes de compostage, parce que les mauvaises herbes ou herbes indésirables ou autres produits

1545

1550 organiques produits par les jardins, est quand même relativement important. Dans les jardins où c'est le cas, comme le mien, ce n'est pas l'entièreté des plantes malheureusement qui est compostée. Il semble y avoir une certaine déficience là, et il y a quelque chose d'un peu bizarre à ce que les jardins qui se veulent un espace qui permet de se rapprocher de la nature, n'aient pas mis en place des espaces de compostage qui permettent de récupérer les résidus. Et il semble y avoir très peu d'encouragements, financiers à tout le moins, pour permettre de maintenir les installations ou de les entretenir par rapport au compostage.

1555 **Mme SABINE COURCIER :**

Je pense que madame Aubé pourrait répondre.

LE PRÉSIDENT :

1560 Vous êtes vraiment la personne-ressource ce soir.

Mme CHRISTINE AUBÉ :

1565 Donc, pour répondre à la question des compostières. Pendant plusieurs années, Terre en Ville a été présente dans les jardins communautaires, a fait du compostage. Au moment où Terre en Ville a disparu comme telle, on a vu évidemment une baisse au niveau de tout ce qui s'appelle « le compostage ». Toutefois, l'année dernière, la Ville s'est associée avec la SODER, et donc tout le mouvement des compostières va revenir. Toutefois, on attend évidemment du décaissement pour pouvoir les mettre en place.

1570 Donc, d'ici la fin de l'année on devrait avoir l'ensemble des compostières qui devraient être retournées, parce qu'au fond, nos compostières ont réellement pris de l'âge entre le moment où Terre en Ville a terminé ses activités chez nous. Mais c'est sûr qu'on est présent, et monsieur, notre animateur horticole, fait évidemment, à la fin de la saison, toute une animation concernant le compostage de sols comme tels.

1575

1580 Donc, ça, on est conscient que le compostage est de plus en plus... effectivement, l'Arrondissement met en place des journées où on fait la cueillette des récoltes, pas des récoltes, mais des résidus verts. Donc, il y a des journées bien, bien spécifiques où il n'y a aucun problème, vous avez seulement qu'à demander de l'information et on va vous donner les dates au moment où les résidus verts vont être récoltés. Donc, ça, il n'y a pas de problème de ce côté-là.

1585 **Mme MARJOLAINE POIRIER :**

Peut-être deux autres remarques, Monsieur le président, rapidement.

LE PRÉSIDENT :

1590 Il y a encore huit personnes qui veulent s'exprimer.

Mme MARJOLAINE POIRIER :

1595 Oui, oui, je vais faire vite, promis. Mais pour l'instant, je suis relativement pertinente, donc vous me pardonnerez.

LE PRÉSIDENT :

1600 Mais vous allez tout mettre ça dans un mémoire, c'est la condition pour vous donner encore deux minutes.

Mme MARJOLAINE POIRIER :

1605 O.K. Je vais faire un effort. Autre préoccupation des jardins communautaires. On a souvent, en fin de saison, des surplus de récoltes qui restent, non récoltées dans les jardins. Et on se pose des questions par rapport au fait de les redistribuer, par exemple, à des organismes où il y aurait des gens moins bien nantis. Parce que les gens partent en vacances et comme on

ne veut pas en bénéficier individuellement, on aimerait bien ça pouvoir les redistribuer. Donc, ça serait peut-être quelque chose à envisager aussi.

1610

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1615

Mme MARJOLAINE POIRIER :

Et dernière chose, peut-être qui s'adresse plus à mon collègue de de Lorimier. Nous, on a institutionnalisé les cojardiniers, ce qui nous permet de transférer automatiquement les lots. Donc, je pense qu'il y a un certain travail à faire au niveau de la réglementation à l'intérieur des jardins pour faciliter ces processus-là en collaboration, bien évidemment, avec leur arrondissement, mais ça demeure possible.

1620

LE PRÉSIDENT :

Merci de nous avoir fait profiter de votre expérience. Madame Marie-Ève Julien-Denis. Ah! Excusez-moi – j'ai deux Marie-Ève coup sur coup – Marie-Ève Voghel-Robert.

1625

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

Alors, bonsoir!

1630

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

1635

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1640 Marie-Ève Voghel-Robert, résidente du Plateau-Mont-Royal, et j'étais aussi impliquée dans la démarche du Groupe de Travail en Agriculture, mais mes questions sont en tant que citoyenne du Plateau, ce soir.

1645 Première question. On parle beaucoup du manque d'espace des jardins communautaires, de la pression foncière des rachats de terrains pour construire des condominiums et tout ça, mais en même temps, entretemps il y a énormément de terrains sur – bon, je vais parler dans le cas du Plateau-Mont-Royal – sur tout le long de la voie ferrée. Il y a des terrains qui sont vacants, qui sont en friche. Il y en a un peu partout dans la ville, des anciennes stations-services qui sont présentement des sols contaminés, mais qui sont quand même des espaces vacants qui sont inutilisés.

1650 Alors, ma question s'adresse plus particulièrement au Plateau-Mont-Royal, parce que je suis résidente, mais s'il y a d'autres arrondissements qui veulent y répondre, ça serait avec grand plaisir que j'attendrai leur réponse.

1655 Est-ce qu'il y a des planifications ou est-ce que l'intégration de ces espaces-là, des obligations d'utilisation de ces espaces-là pour des projets d'agriculture urbaine ou d'utilisation de ces espaces-là ou, par défaut, si après X nombre de temps ces espaces-là ne sont pas utilisés, est-ce que l'idée pourrait être que ces espaces-là soient attribués par droit acquis, si on veut, pour des usages comme l'agriculture urbaine? Pour des cultures en bacs, si les sols sont contaminés, ou des cultures en sol si le sol est propice à la chose.

1660 Et ma deuxième question... Bien, est-ce que vous voulez répondre?

LE PRÉSIDENT :

1665 Bien, si c'est dans le même arrondissement, allez-y.

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1670 Oui. Ou si les autres arrondissements ont le goût de répondre aussi, je suis bien ouverte à leur réponse.

1675 Alors, dans l'arrondissement de Rosemont - La-Petite-Patrie il y a eu, et il y a toujours, le projet pilote des poules. Il y a des projets pilotes d'abeilles dans le Plateau-Mont-Royal aussi. Mais est-ce que justement les autres arrondissements sont ouverts à ce qu'il y ait des projets pilotes de poules ou d'abeilles ou d'animaux d'élevage x, y, z, à éventuellement modifier les réglementations? Est-ce que c'est quelque chose qui... est-ce qu'il y a une volonté pour le faire?

LE PRÉSIDENT :

1680 D'accord. Commençons par la question de la gestion des espaces.

Mme JOANNE OPRITIAN :

1685 Je vais essayer de répondre avec l'information que, moi, je possède. Comme je vous ai dit d'entrée de jeu tantôt, j'appartiens à la Division des sports et loisirs. Peut-être que Martin (sic) pourra compléter, mais quand on parle du manque d'espace, oui, c'est une réalité dans le Plateau. Mais encore faut-il, avant que la Ville planifie l'organisation de ces terrains-là, il faut que ça devienne la propriété de la Ville.

1690 Alors, il y a beaucoup de terrains qui sont, oui, vacants, mais qui n'appartiennent pas à la Ville de Montréal. Donc, on ne peut pas automatiquement dire : O.K., il y a un terrain vacant, on va élaborer des projets. Il faut que la Ville devienne...

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1695 Je peux peut-être préciser ma question?

LE PRÉSIDENT :

1700 Un instant, un instant. Vous avez terminé votre réponse?

Mme JOANNE OPRITIAN :

1705 Oui. Bien, comme le Champ des possibles – j'allais juste donner un exemple – le Champ des possibles, c'est un terrain vacant que la Ville a acheté. Donc, ça devient la propriété de la Ville. Donc là, à ce moment-là, c'est possible d'élaborer des projets. Mais en d'autres termes, je ne connais pas quel est le programme triennal d'immobilisation dans l'achat des terrains vacants sur le Plateau. Je suis désolée.

1710 Je ne sais pas si Martin (sic), tu as une réponse?

M. MATHIEU LANGLOIS :

1715 Alors, bonjour, Mathieu Langlois, conseiller en aménagement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. C'est une vaste question, mais on peut répondre en disant, bien, de quel genre d'agriculture urbaine on parle. Si on parle de jardins communautaires, effectivement, ça se fait sur des terrains qui appartiennent à la Ville et ça implique l'Arrondissement pourrait acquérir éventuellement des terrains. Ça, c'est une chose.

1720 Maintenant, une autre chose. Comme on a vu dans la présentation publique tout à l'heure, sur le PowerPoint, l'agriculture urbaine, ça peut se faire également sur des terrains privés, dans des cours. Il n'y a rien qui interdit, par exemple, que dans une cour avant ou une cour arrière d'une résidence, on fasse de l'horticulture, la pousse de fruits et légumes. Ça, c'est
1725 une chose.

Et vous avez soulevé la question des droits acquis, bon, pour des terrains commerciaux, par exemple. Ça, encore une fois, il n'y a pas de... admettons qu'on se retrouve avec des terrains

1730 en friche, des terrains privés, c'est au niveau du zonage. Bon, si c'est un terrain commercial, ça demeure zoné commercial. Alors, c'est vraiment du cas par cas, il n'y a pas une réponse fixe à quoi que ce soit.

1735 Maintenant, en termes de planification, je pense que vous soulevez un bon point. On est actuellement en mode de révision de la planification d'urbanisme. Et sans parler pour les élus, je sais qu'au niveau des espaces verts en général, c'est une préoccupation.

Alors, c'est ce que je pourrais dire à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

1740

Votre seconde question, sur l'élevage en général. Donc, vous êtes partie des poules, des abeilles et autres?

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1745

Oui, pourquoi pas?

LE PRÉSIDENT :

1750

Quelqu'un veut-il s'avancer?

Mme SABINE COURCIER :

1755 Je veux juste préciser sur la question des ruches. Les activités relatives à l'apiculture ne sont pas réglementées par la Ville de Montréal. Donc, il n'y a pas d'interdiction. Par contre, c'est le gouvernement du Québec, dans le cadre de *la Loi sur la protection sanitaire des animaux*, impose des distances, des limites de distance entre les ruches, les chemins publics et les habitations. Et puis, il y a aussi des obligations dans cette loi pour le gardien ou le propriétaire d'une ruche.

1760 Donc, il est possible d'avoir des ruches à Montréal, mais il y a un certain nombre de dispositions à respecter qui sont édictées par le gouvernement du Québec.

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1765 En fait, ma question ne s'adressait pas nécessairement par rapport aux ruches, parce que je le sais qu'il y a des ruches à Montréal, et je sais qu'il n'y a pas de réglementation de la Ville de Montréal par rapport à ça. C'était plus par rapport à la volonté des arrondissements, que, c'est ça, il y a certains arrondissements qui sont allés de l'avant avec des projets pilotes d'implantation de ruches, qui sont en processus de signer des protocoles d'entente pour favoriser
1770 l'implantation de ruches. C'est des exemples, parce que c'est ceux que je connais. Parce que c'est ça, en termes d'animaux d'élevage, il y a seulement les poules, le projet pilote des poules dans l'arrondissement de Rosemont - La-Petite-Patrie.

1775 Mais ma question était plus par rapport à la volonté de peut-être faire d'autres projets pilotes ou s'il y avait d'autres arrondissements qui avaient une volonté de faire d'autres tests en termes de projet pilote d'animaux d'élevage, et même si l'arrondissement de Rosemont - La-Petite-Patrie voulait multiplier ce projet.

Mme SABINE COURCIER :

1780 Là-dessus, bien, je ne veux pas répondre pour mes collègues des arrondissements, mais dans les exemples à Montréal, c'est des organismes qui sont allés voir l'arrondissement pour des projets particuliers. Donc, l'initiative est issue des organismes.

1785 **Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :**

 Mais est-ce que la volonté politique est là pour accueillir les demandes des organismes?

Mme SABINE COURCIER :

1790

Bien, il faut voir les demandes. Il faut qu'il y ait des demandes, je pense.

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1795

D'accord. Merci.

Mme JOANNE OPRITIAN :

1800

Bien, je ramène l'exemple du Champ des possibles. C'est un projet qui a été déposé à l'Arrondissement puis c'est en voie de se conclure pour les ruches. Mais c'est un organisme qui a présenté le projet à l'Arrondissement et ça a été analysé, étudié, ou il y a des études de faisabilité. Donc, ça va se réaliser et il y a un protocole d'entente qui va se signer sous peu.

1805

Donc, comme dit Sabine, c'est vraiment de l'initiative des organismes qui présentent des projets. Ce n'est pas la Ville qui prend l'initiative de dire : ah! Il y a un terrain vacant, on va amener des poules là-dedans. C'est vraiment les organismes qui prennent l'initiative.

LE PRÉSIDENT :

1810

Ça va?

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1815

Bien, j'aurais peut-être juste une petite remarque à faire par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous en prie.

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

1820

Alors, si je comprends bien, l'agriculture urbaine reste des initiatives d'organismes. La Ville n'ira pas de l'avant dans le développement de nouveau projet.

Mme JOANNE OPRITIAN :

1825

Mais moi, à mon niveau, à la Division des sports et loisirs, on a la responsabilité de coordonner les activités des jardins communautaires. Ça se limite à ça pour le moment. Il y a peut-être d'autres... je ne sais pas. Mathieu, quand on parlait de l'urbanisme tantôt, ils sont favorables aussi à accueillir différents projets. Donc, il y a des projets qui peuvent être présentés à différentes directions. Moi, à mon niveau, ce sont les jardins communautaires.

1830

Donc, vous pouvez passer par moi, mais si ça ne me concerne pas, je vais l'acheminer à la bonne direction, qui vont faire l'analyse ou l'étude du dossier puis de voir la faisabilité du projet.

1835

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ce que vous cherchez à avoir comme réponse c'est aussi ce qu'on mettra, nous, dans notre réflexion. C'est-à-dire qu'à terme, si ce que l'ensemble des citoyens souhaite c'est que la Ville de Montréal ait une vision, une politique, soit proactive, vous nous le dites. Parce que là, pour le moment, la réalité c'est que ce sont des initiatives qui sont proposées aux arrondissements et qui sont acceptées en fonction d'un certain nombre de critères et d'analyses. Pour aller au-delà de ça ou faire autre chose, il faudra que ça vienne d'une réflexion qui est vôtre et qui fasse partie de vos attentes.

1840

1845

Mme MARIE-ÈVE VOGHEL-ROBERT :

C'est ça. J'étais curieuse d'entendre la réponse. Merci.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame, l'autre madame Marie-Ève. Marie-Ève Julien-Denis, cette fois.

1855 **Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1860 Bonsoir!

Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS :

1865 Donc, Marie-Ève Julien-Denis, je suis aussi... bien, je viens en tant que citoyenne, mais je suis aussi membre du CRAPAUD qui, lui, est fièrement membre du GTAU.

1870 Donc, mon intervention a trois volets. Donc, premièrement, selon la définition de Sabine Courcier, l'agriculture urbaine serait la production agricole en ville. Mais dans les présentations qu'on a vues ce soir, on parle beaucoup de verdissement, ce qui est très bien aussi, le verdissement pour les îlots de chaleur et tout, mais mon intervention, en fait, là-dessus, c'est que ce serait bien d'avoir une réflexion. Si l'agriculture urbaine est considérée comme la production agricole en ville, bien, d'avoir une réflexion sur ce qui peut se faire ou ce qui peut être développé en termes de jardins maraîchers ou d'aménagement comestible. Parce qu'il y a quand même des sous qui sont débloqués pour des projets qui, finalement, sont des projets de verdissement et non pas de production agricole dans la ville.

1875 Je ne sais pas si vous voulez commenter?

LE PRÉSIDENT :

1880

Non. Je pense que c'est une précision de la définition qui est importante à faire au départ.

Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS :

1885

Voilà. Deuxièmement, on voit beaucoup d'aménagements, bien de plus en plus d'aménagements faits par la Ville de Montréal qui ont, par exemple, qui ajoutent du kale dans les aménagements parmi les fleurs. Je me demandais premièrement, où se retrouvent ces denrées-là, qui sont quand même comestibles, à la fin de la saison? Est-ce qu'elles sont reléguées au compost avec les fleurs ou bien est-ce qu'il y a une utilisation de ces denrées-là? Puis y aurait-il une possibilité, justement, premièrement, d'augmenter l'implantation d'aménagement paysager comestible dans la Ville de Montréal? Parce que c'est beau aussi, les fleurs c'est beau, mais le comestible aussi. Puis si oui, ça serait intéressant de créer des partenariats, soit avec des organisations qui oeuvrent en sécurité alimentaire ou des cuisines collectives, par exemple, pour donner les denrées à la fin de la saison. Je me demandais si vous saviez où se retrouvent d'abord ces denrées-là?

1890

1895

Mme SABINE COURCIER :

1900

De manière générale, je ne le sais pas. Je ne peux pas vous répondre à cette question. Je peux donner un exemple, c'est le jardin du gouverneur au Château Ramsay. Donc, ça, c'est un jardin potager qui a été aménagé sur l'inspiration des jardins potagers du 17e siècle. Et dans ce cas-là, les fruits et légumes produits sont versés à l'Accueil Bonneau.

1905

En ce qui concerne le kale dans des aménagements paysagers, je ne sais pas. Et sur le fait d'avoir d'autres initiatives de paysage comestible, bien, je pense que c'est une suggestion que vous pouvez faire dans le cadre de cet exercice, qu'on prend en note.

1910

Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS :

Parfait. Puis oui, bien, en fait, troisièmement, ça serait une précision sur qu'est-ce que la Table interarrondissements des jardins ou des jardiniers communautaires dont vous avez fait mention tout à l'heure? En fait, j'aimerais savoir qui siège sur cette table-là et quel est son mandat? Parce que ça faisait la première fois que j'entends parler d'une telle table.

1915

Mme CHRISTINE AUBÉ :

Donc, Christine Aubé, concernant la demande de cette table-là. En fait, c'est une table qui réunit l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. Donc, on compte actuellement, je pense, une quinzaine... certains n'en font pas partie, mais on a quand même une quinzaine d'arrondissements qui en font partie. Et le mandat est tout simplement de coordonner ensemble les services que l'on offre à la population en termes de conseils horticoles et de gestion au niveau de la réglementation, du civisme et... Pour ne pas qu'on ait 19 arrondissements qui oeuvrent de 19 façons différentes. Donc, on essaie de coordonner l'ensemble de nos activités. Voilà.

1920

1925

Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS :

Est-ce que c'est nouveau?

1930

Mme CHRISTINE AUBÉ :

Non, non, non. Ça existe depuis, je te dirais, une quinzaine d'années si ce n'est pas plus. Vraiment, il était avant les fusions et nous avons continué à le maintenir après les fusions.

1935

LE PRÉSIDENT :

Et sur la composition des membres de cette table? Il y avait ça dans la question aussi.

1940 **Mme CHRISTINE AUBÉ :**

En général, on y retrouve des agentes de développement, des agents de développement, des animateurs horticoles, parfois des chefs de division également qui sont présents à cette table-là.

1945

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

1950 **Mme MARIE-ÈVE JULIEN-DENIS :**

Oui, ça va.

LE PRÉSIDENT :

1955

Merci. Madame Diane Boyer, s'il vous plaît.

Mme DIANE BOYER :

1960

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

1965

Mme DIANE BOYER :

Je suis technicienne en verdissement de l'écoquartier du Plateau-Mont-Royal. Je suis également résidente du district Mile End. Je suis ravie d'être ici ce soir. Ma question s'adresse à

1970 l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, savoir si au plan d'action il va y avoir de nouveaux jardins communautaires de créés dans un avenir rapproché?

LE PRÉSIDENT :

1975 Question très claire et très directe.

Mme JOANNE OPRITIAN :

1980 Écoutez, je suis en fonction avec ce dossier-là depuis à peine deux mois. Et à ma connaissance, c'est pas un manque de volonté, mais il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de jardins sur le Plateau actuellement.

1985 C'est sûr qu'on examine, d'année en année, les différentes possibilités, mais comme on a dit tantôt, il faut encore que les terrains appartiennent à la Ville de Montréal et on a déjà deux jardins sur quatre qui sont contaminés, qui, déjà, avec les bacs qui arrivent à la limite de la sécurité, à une sécurité pour l'alimentation, je pense qu'on va plus mettre de l'énergie à se préoccuper de cette problématique-là avant de dire on crée d'autres espaces.

1990 Je sais que longtemps, il y a des représentations qui ont été faites pour le secteur Jeanne-Mance, qui est plus à l'ouest de l'arrondissement du Plateau. Écoutez, comme je vous dis, ce n'est pas une question de manque de volonté. On le sait qui manque d'espace. On a juste à voir nos listes d'attente, malgré le fait qu'on a créé des demi-jardinets. C'est sûr que ça a allégé un petit peu la liste d'attente, mais les gens... il y a de plus en plus de gens qui s'inscrivent sur les listes d'attente. Donc, finalement, l'équilibre qu'on avait déjà atteint où on se disait : ça va diminuer le temps d'attente. Bien finalement, non, c'est revenu. Parce qu'il y a de plus en plus de gens qui s'inscrivent.

1995 Ça fait qu'on le sait qu'il y a un besoin, on va s'en préoccuper.

2000 **Mme DIANE BOYER :**

O.K. Merci beaucoup.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Permettez-moi une question. C'est la première fois qu'on entend parler de la durée de vie des bacs avec les risques. On parle de quoi, là?

2010 **Mme JOANNE OPRITIAN :**

Oui. Bien, en fait, j'ai découvert ça en me préparant pour venir ce soir, que justement il y a des jardins qui font de la culture en bacs. C'est du plastique. Et au bout de cinq ans, ce plastique-là devient, en fait, dangereux. J'imagine à force d'avoir de la terre, de l'eau... peut-être que – je n'ai pas tes connaissances, Geneviève, en horticulture.

2015

Mme GENEVIÈVE SIMARD :

Mais je n'ai pas de connaissance en plastique comme tel, mais j'imagine que ça doit être dû, justement, comme tu disais, à la dégradation du matériau, tout simplement.

2020

Mme GAËLLE JANVIER :

Juste préciser que c'est important que les bacs soient en protection UV, si on veut effectivement réduire la dégradation dans le temps.

2025

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Olivier Demers-Dubé, s'il vous plaît. Bonsoir!

2030 **M. OLIVIER DEMERS-DUBÉ :**

2035 Bonsoir! Olivier Demers-Dubé, citoyen résident du Plateau et chroniqueur environnement à la station de radio communautaire CIBL, j'ai une question. Comme vos présentations l'ont démontré, il y a un intérêt grandissant pour l'agriculture urbaine à Montréal. Un des problèmes majeurs c'est la place pour le faire et une des plus grandes surfaces que l'ont possède à Montréal, ce sont évidemment les toits. Mais un des problèmes qu'on rencontre souvent c'est qu'à cause des vieilles structures, eh bien, c'est impossible de construire soit des toits verts, soit des serres pour l'agriculture urbaine.

2040 Alors, je me demandais si c'était dans les plans des élus de légiférer à ce niveau, pour que les futures constructions soient rendues obligatoirement assez solides pour contenir soit des toits verts, soit des serres et si, dans le cas des rénovations, par exemple, ou des reconstructions, il y aurait moyen de légiférer à ce niveau-ci?

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît, Madame Courcier.

2050 **Mme SABINE COURCIER :**

2055 En juin 2009, la Ville de Montréal a adopté une politique de développement durable pour les édifices municipaux. Et la politique encourage les toits verts pour les nouvelles constructions ou rénovations majeures, donc dans le cas des édifices municipaux. Minimale, pour les nouveaux bâtiments, il est prévu, il faut concevoir la structure pour qu'elle puisse par la suite recevoir un éventuel toit vert.

Donc, dans le cas, par exemple, du nouveau centre communautaire et sportif de Benny Farm dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, il y a un toit vert qui a été aménagé. Et la Ville de Montréal, pour ses nouvelles constructions de plus de 500 mètres carrés, exige l'obtention de la

2060 certification LEED. Donc ça, c'est un peu différent, mais c'est des principes aussi de développement durable.

2065 Donc, ça, c'est des orientations qui concernent les bâtiments municipaux. Je comprends que votre question va plus loin et puis concerne aussi les édifices privés. Bon, c'est quelque chose dont... on prend note de votre demande et puis il faudra voir par la suite.

M. OLIVIER DEMERS-DUBÉ :

2070 Est-ce que ça fait partie de vos pouvoirs à la Ville ou est-ce que c'est au niveau provincial que ça se ferait, par exemple?

Mme SABINE COURCIER :

2075 Bien, je sais que la Ville de Toronto a adopté récemment une orientation obligeant, pour certains nouveaux bâtiments, à ce qu'il y ait des toits verts. Alors, je ne peux pas vous dire si la Ville de Montréal pourrait faire la même chose, là, mais on prend note de votre demande.

M. OLIVIER DEMERS-DUBÉ :

2080 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2085 Merci. Madame Lucie Martin, s'il vous plaît. Bonsoir!

Mme LUCIE MARTIN :

2090 Bonsoir! Mon nom est Lucie Martin, j'habite Rosemont - La-Petite-Patrie. J'ai remarqué, il y a environ quatre à cinq ans, que le parc Lafond qui est situé sur Saint-Joseph à l'est de Saint-Michel, qu'il y avait deux jardins communautaires à chacune de ses extrémités. On a retiré un

des jardins communautaires, celui qui est situé à l'est, sans doute compte tenu de sols contaminés.

2095 Je viens faire une proposition. Quand on fait de la culture en sols contaminés, c'est problématique et puis pour la santé, on n'y gagne pas. On a parlé de culture hors sol. Il y a peut-être des fois des solutions où on pourrait faire de la culture hors sol en appliquant des contenants à même le sol et des contenants qui ne seraient peut-être pas problématiques comme les contenants de plastique.

2100 Si vous allez au Jardin botanique, on a fait un jardin de démonstration dans un type de contenant très souple. C'est fait à partir d'un tissu qu'on appelle du géotextile, on appelle ça un Smart Pot. Le Jardin botanique a fait la démonstration d'arbres fruitiers, d'arbustes fruitiers, d'herbacés, donc les plans de tomates, les poivrons, les herbes, tous les plans qu'on peut cultiver comme ça dans les jardins communautaires ou peu importe les types de jardins.

2105 Je me dis, on pourrait peut-être, là où il y a des sols contaminés, garder ces espaces-là utilisables pour de l'agriculture urbaine, mais en faisant de la culture en contenants. Les terreaux sont des terreaux vivants avec des petits vers rouges qui assurent l'aération, on peut ajouter du compost, donc c'est réutilisable, on ne pense pas à éliminer ce terreau-là d'une année à l'autre.

2110 Donc, quand on pense en termes de développement durable, je pense que c'est une alternative aux sols contaminés qui, des fois, nous font perdre des jardins communautaires – on a quand même quelques situations comme ça ici à Montréal – donc, ça serait une alternative à peut-être envisager.

2115

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2120 **Mme LUCIE MARTIN :**

Voilà. Et j'aurais une question pour une réglementation. Dans Rosemont - La-Petite-Patrie, on parle d'une réglementation qui, maintenant, lorsqu'on fait de nouvelles constructions, on devrait conserver 20 % de surface perméable. Ma question s'adresse à monsieur Galipeau :
2125 depuis quand ce règlement-là existe dans Rosemont - La-Petite-Patrie?

M. GILLES GALIPEAU :

La modification au Règlement d'urbanisme qui a rendu cette disposition-là obligatoire est
2130 entrée en vigueur l'an dernier, en 2011, à la fin du mois de mars. En fait, ça exige que 20 % de la superficie du terrain soient laissés libres et plantés de végétaux en pleine terre.

Mme LUCIE MARTIN :

2135 O.K. Donc, si des gens ont eu des permis précédant le mois de mars, c'est possible de voir des travaux de construction qui se font encore et qui ne respectent pas cela?

M. GILLES GALIPEAU :

2140 Oui, effectivement. Si les permis ont été donnés avant le mois de mars, mais que le chantier n'a pas commencé à ce moment-là ou si une demande avait été déposée avant l'entrée en vigueur du règlement, il est possible qu'on voie encore des projets qui n'implantent pas cette mesure-là.

2145 **Mme LUCIE MARTIN :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2150

Merci, Madame Martin. J'inviterai maintenant, Heike Kalesse. Je m'excuse, je ne savais pas si c'est madame ou monsieur. Donc, Madame. Bonsoir!

Mme HEIKE KALESSE :

2155

Bonsoir! Je suis Heike Kalesse et je préfère poser ma question en anglais, si c'est correct? Donc, I'm a student of Concordia City Farm School and I was a gardener of Action communautaire last year. It's a collective garden initiative in NDG. I live on the Plateau so obviously it's quite far to garden in NDG, so I have two questions about collective gardens.

2160

During the presentation, it showed that there's only one collective garden in these three arrondissements who presented tonight, and my first question is, I guess, directed to madame Courcier. You mentioned that there are more than 70 collective gardens in Montreal. I know there are a few in NDG, where are all the others situated? Are they like in arrondissements where there are several ones or where are they all?

2165

LE PRÉSIDENT :

La question porte sur les jardins collectifs, où sont-ils?

2170

Mme HEIKE KALESSE :

Oui, c'est ça.

2175

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous besoin de remettre la carte ou non? C'est comme vous voulez.

Mme SABINE COURCIER :

2180

Bien, en fait, il y a beaucoup de jardins collectifs dans Ahuntsic et puis il y en a un peu partout à Montréal, mais un peu chaque arrondissement en a, mais je dirais moins les arrondissements... bien, il y a le jardin collectif de l'Université McGill dont a parlé dans le Plateau. Je ne sais pas si à Rosemont vous en avez?

2185

Mme HEIKE KALESSE :

2190

Il y en a une sur la carte de Rosemont, mais je pense que ma question c'est aussi pourquoi il n'y a pas plus au Plateau ou Rosemont ou Outremont? Is there like a big obstacle or what are the reasons? What explains the lack of collective gardens? Obviously, there is a demand for more gardens with all the long waiting lists for the community gardens, so...

Mme SABINE COURCIER :

2195

Mais les jardins collectifs, comme vous le savez, c'est des initiatives de groupe comme Action communautaire ou je sais qu'il y a Bouffe Action Rosemont, par exemple, ou... Donc après, c'est suivant les initiatives locales. Donc, la Ville supporte certaines initiatives à travers des subventions ponctuelles, par exemple. Mais la Ville répond à des demandes, mais elle n'initie pas des jardins collectifs.

2200

Mme HEIKE KALESSE :

Okay. So you would not restrict it to a lack of space but more a lack of initiatives?

2205

Mme SABINE COURCIER :

Oui. Yes.

Mme HEIKE KALESSE :

2210

Do I understand that correct?

Mme SABINE COURCIER :

2215

Yes. Mais je pense, comme je disais tout à l'heure, les jardins collectifs sont de très belles initiatives. Et surtout dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, ça fait depuis les années 90 déjà qu'il y a des jardins collectifs. Ça se développe depuis quatre, cinq ans dans le reste de Montréal. Donc, je pense que c'est positif pour l'avenir qu'il y ait d'autres projets qui viennent justement répondre à ce manque de place dans les jardins communautaires. Donc, on encourage les groupes à monter des projets de jardin collectif.

2220

Mme HEIKE KALESSE :

2225

Is there something like « réglementaire » for like how to start a collective garden or something like that? Because, I suppose it's not really a lack of... it's not that people maybe don't want them, but I think it's more they don't know how to start one.

LE PRÉSIDENT :

2230

Donc, la question, est-ce qu'il y a une réglementation ou c'est parce que les gens ne savent pas comment s'y prendre pour en développer de nouveaux?

Mme SABINE COURCIER :

2235

Bien, je sais que ça prend beaucoup d'énergie de monter des projets comme ça puis vous le savez certainement. Donc, il faut trouver le terrain, il faut trouver des bénévoles. Donc, c'est plus ça qui est difficile et puis aussi des supports financiers pour monter ce genre de projet.

Mme HEIKE KALESSE :

2240

Ça, c'est le plus grand défi, je crois.

Mme SABINE COURCIER :

2245

C'est ça, mais pas nécessairement de frein réglementaire.

Mme HEIKE KALESSE :

2250

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2255

Madame, vous pouviez apporter un éclaircissement, s'il vous plaît? Vous venez là où le micro.

Mme DIANE BOYER :

2260

Hi! Ecoquartier could give you a hand in supporting a community project, so for a collective garden. Contact your Ecoquartier or... yes. There must be one in NDG, is there? Okay, so come and see us. Thank you.

LE PRÉSIDENT :

2265

Merci, Madame. Madame Nalitha Paradis. Vous êtes toujours là, bravo!

Mme NALITHA PARADIS :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2270

Bonsoir!

Mme NALITHA PARADIS :

2275

Alors, Nalitha, j'habite à temps partiel à Rosemont et à temps partiel à Outremont. Je travaille en environnement à Verdun et je fais partie du conseil d'administration d'Environnement Jeunesse, mais ce soir je me présente en tant que citoyenne. Par contre, avec Environnement Jeunesse, nous sommes dans la rédaction du mémoire que nous présenterons la semaine prochaine.

2280

Alors, sachant que ce sont vraiment les réglementations qui font bouger les gens et bouger les choses, ma question est la suivante : donc au niveau réglementaire, qu'est-ce que prévoit le Plateau, qu'est-ce que prévoit Outremont pour favoriser, finalement, le développement de l'agriculture urbaine dans les arrondissements? Et, également, qu'est-ce qui est prévu pour favoriser, finalement, l'implantation de toits verts, un petit peu pour suivre le pas de Rosemont? Et, également, s'il y avait des incitatifs qui seraient éventuellement destinés aux propriétaires actuels de bâtiments qui voudraient éventuellement avoir un toit vert ou blanc, parce que ça peut être un peu coûteux.

2285

2290

LE PRÉSIDENT :

On a des réponses? Oui, s'il vous plaît?

Mme SONIA ST-LAURENT :

2295

En fait, Outremont, moi, je suis aussi dans la même position que madame, je suis en sports et loisirs, je ne suis pas en réglementation au niveau urbanisme ou au niveau du développement, au niveau du bâti au niveau d'Outremont.

2300 Ce que je peux dire c'est qu'à ma connaissance au niveau des règlements, tant pour l'agriculture urbaine que pour des toits verts, il n'y a pas de règlement qui est envisagé à court terme. Ça n'existe pas. Là, à ma connaissance, comme je vous dis, j'ai pas entendu parler qui allait y avoir quelque chose dans les mois à venir, qui allait se développer à ce niveau-là.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Quelqu'un d'autre?

2310 **Mme JOANNE OPRITIAN :**

Je n'ai pas de réponse pour le Plateau, malheureusement. Je ne sais pas si Martin (sic), tu as quelques pistes?

2315 **M. MATHIEU LANGLOIS :**

Ce n'est pas Martin, c'est Mathieu.

Mme JOANNE OPRITIAN :

2320 Mathieu! Excuse-moi. Je m'excuse, je suis désolée.

M. MATHIEU LANGLOIS :

2325 Bien, en fait, effectivement vous soulevez un bon point. La réglementation a quelque chose de coercitif d'une certaine façon. Alors, un petit peu comme je l'ai dit tout à l'heure, quand on parle d'agriculture urbaine, on parle de quoi? Est-ce que c'est de l'horticulture? Est-ce que c'est la garde et l'élevage d'animaux? Bien là, c'est au cas par cas. Il n'y a pas de réponse simple à ça.

2330 La réglementation va permettre... en urbanisme, en zonage, ça porte sur les usages, ça porte sur qu'est-ce qu'on peut faire dans les cours. Ça dit quelle est la hauteur des bâtiments. Donc, la réglementation d'urbanisme ne va pas... l'enjeu principal de la réglementation d'urbanisme n'est pas, a priori, la question de l'agriculture urbaine. On va plus y aller indirectement.

2335 Comme j'ai dit tout à l'heure, il n'y a rien qui empêche de faire de l'horticulture dans les cours de résidences. Et en ce qui concerne les toits verts, bon, il n'y a pas d'obligation, du moins actuellement, pour obliger des toits verts avec une structure telle pour supporter de l'horticulture. Est-ce que ça va se faire dans un avenir rapproché? Je ne pourrais pas vous dire.

2340 Mais en termes de réglementation, c'est vraiment au cas par cas qu'on pourrait répondre par rapport à ça. Peut-être que monsieur Galipeau pourrait compléter là-dessus, mais en termes de réglementation c'est... peut-être juste pour soulever quelque chose. Vous connaissez peut-être, dans l'arrondissement de Ahuntsic - Cartierville, il y a un projet qui s'appelle Les Fermes Lufa ou quelque chose comme ça. C'est un gros bâtiment où on a implanté une serre sur le toit. Et ça, on appelle ça un projet particulier. Donc, par réglementation on a fait un règlement taillé sur mesure pour permettre un tel projet.

2345 Alors, ça, ça ne peut pas se faire via une réglementation qui s'applique à l'ensemble d'un territoire, c'est vraiment un cas particulier. Et ça c'est, par exemple, si l'arrondissement reçoit, de la part de promoteurs, une demande spécifique, un projet d'urbanisme qui implique, bon, d'aménager des serres, des bâtiments importants, alors ça, ça pourrait être du cas par cas que la réglementation pourrait encadrer de façon à bonifier les aspects positifs et à minimiser les impacts plutôt négatifs. C'est ce qu'on pourrait dire à cet effet-là.

2355 **Mme NALITHA PARADIS :**

2360 Puis à ce moment-là, est-ce que le Plateau et Outremont pourraient envisager de mettre une réglementation similaire à celle de Rosemont, finalement, depuis l'année passée, par rapport aux toits verts et blancs?

LE PRÉSIDENT :

Je crois que la réponse était dans la question. Donc, vous mentionnez ça dans vos préoccupations. Merci, Madame. Alors, notre dernier intervenant, monsieur Yann Vergriete.

2365

M. YANN VERGRIETE :

Donc, je m'appelle Yann Vergriete et je suis résident d'Outremont. J'avais quelques petites questions, peut-être une préoccupation, en fait, des fois peut-être certaines pistes de solutions, mais rien de très, très élaboré.

2370

Donc, je voulais poser une question particulièrement à l'arrondissement Outremont, mais ça peut aussi être posé à d'autres arrondissements. Je pense au milieu scolaire. Quelles sont les dispositions qui peuvent être, selon les intervenants, ici, instaurées pour favoriser l'installation de potagers ou de vergers à usage éducatif sur les espaces qui sont en pourtour d'établissements scolaires qui souvent, ou en tout cas, je ne sais pas les dimensions qui sont toujours présentes, mais qui peuvent être dans la marge publique et qui sont souvent sous-exploités, sous entretenus. De quelle manière pourraient-ils être prêtés aux établissements scolaires pour permettre, disons, d'augmenter éventuellement ou d'instaurer des jardins de type communautaire, qui peuvent aussi, dans ce cas-là, diminuer, disons, la pression sur les jardins communautaires existants, parce que ce serait de nouveaux espaces qui pourraient être partagés éventuellement, en partie avec des terrains d'institutions et en partie avec des terrains publics.

2375

2380

2385

Donc, ça serait ma première question.

LE PRÉSIDENT :

Avons-nous une réponse?

2390

Mme SONIA ST-LAURENT :

2395 Bien, en fait, ma réponse ça serait de regarder cette faisabilité-là. Je ne connais pas toutes les composantes qu'il faut considérer, parce qu'on parle vraiment de... c'est à peu près un pied entre – à peu près, là, la dimension zone publique – entre la délimitation du terrain qui appartient à l'école et le trottoir, c'est environ un pied. Ce n'est pas plus que ça.

2400 Il faudrait voir, en fait, la dimension du terrain qui appartient à l'école et de voir s'ils exploitent tout le territoire, en fait, l'espace qui leur est alloué. Puis sur le territoire de l'école, ça n'appartient pas à la Ville. Donc, à partir de ce moment-là, si l'école veut exploiter, il n'y a pas de problème à ce niveau-là. S'ils veulent rentrer sur le territoire de la Ville au niveau public, bien à ce moment-là, ça pourrait être un projet qui pourrait être regardé, déposé, puis voir à la faisabilité.

2405 **M. YANN VERGRIETE :**

D'accord, c'est intéressant. Effectivement, bon, je pense à un projet en particulier où le projet n'a pas vraiment été accepté, mais c'est une autre question.

2410 Est-ce que d'autres arrondissements ont ce type de partenariat en tête et ce type d'entente? Est-ce qu'il y a une ouverture à ce niveau-là? Parce que ça peut donner accès à des terrains supplémentaires dans certains cas. Bon, peut-être que dans les endroits les plus denses, c'est difficile, mais il y a certains quartiers où il y a quand même une marge de plusieurs mètres qui est dans le domaine public et qui est dans le terrain de sol propre.

2415

M. GILLES GALIPEAU :

2420 Dans l'arrondissement de Rosemont, sur plusieurs rues, on a une partie de l'emprise de certaines voies publiques qui peut présenter un potentiel de verdissement, soit qu'on retrouve des arbres autours desquels il peut y avoir un espace qu'on peut utiliser à des fins de plantation de végétation ou même de culture.

Alors, sur cet espace public là, l'Arrondissement, en fait, tolère ou accepte que des citoyens puissent utiliser ces espaces-là à des fins de culture ou à des fins d'ornementation. Donc, il y a des gains d'espaces à ces fins-là qui peuvent se faire par ce genre de pratique.

2425

J'ai mentionné brièvement dans la présentation que dans le contexte de réaménagement de ruelles en ruelles vertes, il y a une tendance à réaménager des ruelles en ruelles vertes, où là aussi on peut gagner des espaces qui peuvent permettre la pratique de culture sur des nouveaux terrains.

2430

Sur la question d'entente avec le milieu scolaire, moi, je n'ai pas vraiment d'information là-dessus. Je ne sais pas si madame Aubé a une expertise à cet effet-là?

Mme CHRISTINE AUBÉ :

2435

Donc, Christine Aubé. Concernant les ententes avec la CSDM, on a une seule école qui a levé la main, en tout cas chez nous, pour se prévaloir d'une expertise. Donc, c'est ce qu'on a offert. Tout simplement, ce sont des milieux scolaires qui eux-mêmes ont demandé, dans le cadre de leur regroupement de parents, d'avoir un coin pour les enfants. Et ce qu'on nous a demandé c'est tout simplement d'avoir une expertise en termes agricoles, en fait.

2440

Donc, ce sont des partenariats qui sont possibles à faire. On le fait dans le cadre des compostières, encore une fois avec la SODER, et on utilise, durant la période estivale – on appelle ça, nous, le Camp zéro déchet – on fait du compostage avec les camps de jour. Souvent ces camps de jour là sont situés à l'intérieur de l'école, donc on fait ce partenariat-là.

2445

Pour l'instant, c'est assez timide comme demande, parce qu'évidemment, durant la saison d'été, c'est plus difficile de faire l'entretien au niveau culture. Mais oui, il y a un vouloir des écoles d'aller un petit peu plus loin quand ils ont une parcelle de terre disponible. Et, bon, c'est sûr, on est toujours ouvert à ce genre d'initiative.

2450

Mme MARIE-ÈVE DESROCHES :

2455 Juste en complément, en fait, ce type de partenariat là existe. Il existe surtout entre des organisations communautaires ou des regroupements de jardins collectifs qui vont faire un partenariat avec la CSDM ou encore avec l'école directement. Certains jardins comme ça existent, par exemple dans NDG où, justement, il y a un jardin qui vient s'installer sur le terrain d'une école, puis pendant l'été, il y a même un camp de jour qui va aider au maintien du jardin. Et, dans le fond, il y a toujours un soutien par une autre organisation extérieure.

2460 Donc, c'est plus des partenariats puisqu'il y a de nombreuses initiatives, justement, de volonté de vouloir avoir un jardin collectif. Par contre, ils n'ont pas nécessairement le terrain. Puis les écoles ont le terrain, mais n'ont pas nécessairement les ressources pendant l'été. Donc, c'est plus par des partenariats, justement, d'organisations et d'écoles qu'il peut y avoir ce type de partenariat là. Donc, une expertise et une ressource.

2465

M. YANN VERGRIETE :

2470 Je vous remercie. Effectivement, bon, dans certains cas le terrain est disponible dans les écoles, mais je me demandais, particulièrement pour la frange de contribution de la municipalité dans ce type d'initiative. Mais je comprends bien les réponses et, effectivement, il y a beaucoup de projets qui peuvent exister.

2475 J'aurais deux autres petites questions, en fait une qui est plus une préoccupation. Également, dans Outremont, le jardin communautaire qui était présent, si j'ai bien compris, au cours des années, avoir essayé d'obtenir une place avec ma famille et tout ça, en fait, il y avait des restrictions, c'était un accès privilégié aux personnes de 65 ans ou plus. Et je me demandais comment on pouvait... bon, je sais que c'est très intéressant d'offrir des activités de type de jardinage à cette catégorie de la population, mais j'ai trouvé un peu dommage que l'accès pour les familles avec jeunes enfants, n'était pas tellement favorisé, car ce n'est pas nécessairement en compétition, ça peut être très intéressant d'avoir quelque chose de plus inclusif. Et je me demandais si ce type d'initiative pouvait être favorisé.

2480

2485 Par contre, maintenant, je suis pas mal inquiet de savoir que le jardin communautaire est en voie de disparaître. Alors, j'espère qu'on va songer rapidement à une alternative pour, bien d'abord, pour essayer de le conserver, mais sinon au moins pour trouver un autre terrain disponible.

Mme SONIA ST-LAURENT :

2490 Je dirais que depuis le début, les jardins communautaires, dans le cadre du projet de la cour de triage, ne sont pas menacés. Les jardins communautaires vont demeurer ou ils vont être aménagés. C'est une question qui va se poser plus à l'automne prochain. Mais la disparition du jardin communautaire n'est pas envisagée dans les projets. Ça, c'est la première réponse.

2495 Pour ce qui est du jardin communautaire et de l'âge, écoutez, moi, j'ai transmis, je suis la personne qui reçoit les demandes. Mon devoir c'est d'être la porte-parole aussi au nom des citoyens et je transmets la demande. Je vous dirais qu'il y a plusieurs raisons : on a un nombre très limité de jardins en fonction de la demande; il y a un historique qui existe aussi. C'est des choses qui sont considérées actuellement, puis on sait aussi qu'on est en voie, au niveau du
2500 projet d'aménagement de la cour de triage, de revoir cet aménagement-là. Donc, c'est certain que tout va être regardé en même temps, puis ça va se faire dans un avenir très rapproché.

M. YANN VERGRIETE :

2505 Je vous remercie. La dernière question très brève. On a parlé de la problématique des terrains contaminés pour l'agriculture urbaine et donc, l'impossibilité de les utiliser et leur condamnation possible.

2510 Est-ce que les différents arrondissements ont songé à l'utilisation de phytotechnologie pour la décontamination des sites? Technologie qui est quand même maintenant assez bien connue et dont le Jardin botanique en particulier, disons, est assez un chef de file dans ce type de technologie, est-ce que ça a été envisagé comme moyen de remettre en état et en utilisation

des terrains qui sont abandonnés ou en voie de l'être ou, bon, je ne sais pas, dont leur statut est un peu incertain?

2515

Mme MARJOLAINE POIRIER :

Nous, on a la chance d'avoir des gens spécialisés en contamination des sols qui sont membres du jardin communautaire. Donc, il y a deux ans, on a fait une étude d'implantation de plantes afin de régénérer nos sols. On ne l'a pas transmis à la Ville, parce qu'on était arrivé à la conclusion qu'on ne possédait pas les ressources pour un suivi sérieux de ça. Parce que dès qu'il y a l'implantation de plantes de ce type-là dans un jardin communautaire, comme les plantes elles-mêmes deviennent contaminées, il faut à la fois gérer la pollinisation, les graines, l'ensemencement de ces plantes-là. Est-ce qu'ils vont s'étendre au restant du jardin? La coupe et l'entretien. Et on pensait que de façon autonome, on n'avait pas les ressources et compte tenu qu'on avait déjà de la difficulté à venir faire peindre nos tables à pique-nique par les cols bleus, on ne pensait pas que les cols bleus seraient assez constants pour que cet espace-là soit entretenu de façon efficace et que ça donne quelque chose. Donc, après étude, on a décidé de ne pas mettre sur pied.

2520

2525

2530

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2535

M. YANN VERGRIETE :

Très bien, je vous remercie. Et donc, peut-être que je recommanderais, s'il était possible, que la Ville de Montréal, disons, utilise les services du Jardin botanique et de ses experts pour vérifier la faisabilité de certains de ces projets de décontamination, surtout pour les terrains qui ne sont plus utilisés et qui donc, au bout de quelque temps, pourraient peut-être redevenir accessibles à la population.

2540

LE PRÉSIDENT :

2545

Merci beaucoup.

M. YANN VERGRIETE :

2550

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2555

Bien. Alors, ceci était notre dernière question. Donc, nous allons clore cette soirée de consultation publique.

2560

J'aimerais remercier donc tous les présentateurs. Donc, merci au GTAU, merci à la Ville, et aux arrondissements qui se sont prêtés à cet exercice de consultation et ont su répondre, je pense, assez largement aux questions qui ont été soulevées. Je voudrais remercier aussi l'équipe de l'Office qui a permis que cette séance se déroule rondement.

2565

Je voudrais vous rappeler, en terminant, que pour tous ceux qui veulent déposer un mémoire, vous devez le faire avant vendredi cette semaine, le 14 juin. Vous trouverez à l'entrée un feuillet qui explique la démarche, les adresses, les numéros de téléphone, le site Internet où vous faites parvenir votre mémoire.

2570

Je vous signale aussi que sur ce petit carton, il y a, tout au bas, une adresse Internet, montrealcultivé.com, sur lequel vous pouvez nous faire part de vos expériences, mettre des photos de votre jardin. Donc, c'est important aussi d'avoir la plus grande diversité possible d'expérience. Ça nous permettra d'avoir une image aussi représentative que possible de l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

Donc, sur ce, merci beaucoup de votre participation et bonne fin de soirée. Nous serons
demain à Rivière-des-Prairies.

2575

AJOURNEMENT

2580

Je soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la Loi.

2585

ET J'AI SIGNÉ :

2590

Yolande Teasdale,
Sténographe officielle